

**« LA DEMOGRAPHIE EN EUROPE
ET SES REPERCUSSIONS
ECONOMIQUES ET SOCIALES »**

Sommaire

Accueil par Jean-Pierre Chevènement, Président de la Fondation Res Publica	7
<i>« La démographie en Europe. En quoi l'étude de l'impact des données démographiques est-elle pertinente ? »</i> par Gérard-François Dumont, Professeur à l'université Paris-Sorbonne, président de la revue « <i>Population & Avenir</i> », co-auteur de « <i>Géopolitique de l'Europe</i> » (PUF, 2015).....	8
<i>« La lutte des âges »</i> par Hakim El Karoui, Agrégé en géographie, fondateur du club XXI ^{ème} siècle, auteur de « <i>Réinventer l'Occident</i> » (Flammarion, 2010) et de « <i>La lutte des âges. Comment les retraités ont pris le pouvoir</i> » (Flammarion, 2013).....	18
<i>« L'enjeu politique de la démographie allemande »</i> par Romaric Godin, Journaliste à <i>La Tribune</i>	26
<i>« L'Europe face au défi migratoire »</i> par El Mouhoub Mouhoud, Directeur du Groupement de Recherches International du CNRS DREEM (Développement des Recherches Économiques internationales Euro- méditerranéennes).....	34
Débat final	48

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

Nous allons ouvrir nos travaux sur un sujet consacré à la démographie en Europe et à ses répercussions économiques et sociales.

Je remercie nos intervenants qui ont bien voulu répondre à l'invitation de la Fondation Res Publica :

M. le professeur Gérard-François Dumont, professeur à l'université Paris-Sorbonne, président de la revue *Population & Avenir*, co-auteur de « *Géopolitique de l'Europe* » (PUF, 2015), parlera des tendances démographiques générales en Europe et répondra à la question : En quoi l'étude de l'impact des données démographiques est-elle pertinente ? Elle nous aide à resituer les choses dans le temps long. La démographie a une inertie considérable, les perspectives qu'elle ouvre, sont absolument nécessaires si on veut comprendre les problèmes à venir de nos sociétés.

M. Hakim El Karoui, ancien élève de l'École Normale supérieure, agrégé en géographie, fondateur du club du XXI^{ème} siècle, auteur de nombreux livres et inventeur du concept de la « lutte des âges »¹, se révèle homme d'imagination et ouvrira certainement beaucoup de perspectives.

M. Romaric Godin, journaliste à *La Tribune*, nous parlera des fractures démographiques en Europe, avec une focalisation sur les problèmes de notre grand voisin, l'Allemagne.

Enfin, nous écouterons M. El Mouhoub Mouhoud, professeur à l'université Paris Dauphine et directeur du Groupement de Recherches International du CNRS DREEM (Développement des Recherches Économiques internationales Euro-méditerranéennes).

Ces questions démographiques sont, à mon sens, fondamentales. Je vais écouter avec passion ce que nous diront les différents intervenants.

¹ « *La lutte des âges. Comment les retraités ont pris le pouvoir* », Hakim El Karoui, éd. Flammarion, 2013.

*La démographie en Europe
En quoi l'étude de l'impact des données démographiques est-elle
pertinente ?*

Monsieur le ministre, merci de votre accueil.

Pour éclaircir cet intitulé particulièrement long, je vous propose un plan fort scolaire.

Chacun sait que la démographie est l'étude de deux mouvements différents : le mouvement naturel, c'est-à-dire l'évolution des naissances et des décès, et le mouvement migratoire, même si, en réalité, ces deux mouvements sont en partie interdépendants. Examinons successivement leurs caractéristiques et leurs évolutions en Europe, ce qui permettra de montrer la pertinence de l'étude de leur impact.

Rupture dans le mouvement naturel

L'année 2015 a été marquée par un événement majeur qui aurait dû faire les gros titres de tous les médias. En effet, pour la première fois depuis les traités européens des années 1950, l'Union européenne a enregistré plus de décès que de naissances et a donc connu une année de dépopulation². Puisque l'Union européenne se trouve, comme l'ensemble de l'Europe, depuis le milieu des années 1970, dans ce que j'ai appelé « un hiver démographique »³, soit une situation où la fécondité est nettement au-dessous du seuil de remplacement des générations⁴, seuil qui est de 2,1 enfants par femme dans les pays à haut

² Rappelons que la dépopulation (nombre de naissances inférieur à celui des décès) est différente du dépeuplement (baisse de la population totale).

³ Formulation ensuite utilisée par exemple dans : Dumont, Gérard-François *et alii*, « *La France ridée* » (Hachette, seconde édition, 1986).

⁴ Niveau de fécondité nécessaire pour que les femmes d'une génération soient remplacées nombre pour nombre à la génération suivante, donc une trentaine d'années plus tard ; un effectif de cent femmes est donc remplacé par un effectif semblable de cent femmes.

niveau sanitaire et hygiénique, la dépopulation, sauf nette remontée de la fécondité, était, il est vrai, prévisible. Mais sa survenue a été retardée par deux facteurs : le premier, l'augmentation de l'espérance de vie, plus précisément celle des personnes âgées, a réduit le nombre de décès, tandis que le second, la présence d'immigrantes non européennes à la fécondité plus élevée, quoique d'importance relative moindre, a freiné la diminution des naissances. La faible croissance démographique d'une Union européenne dont le taux d'accroissement naturel est devenu négatif en 2015 ne peut donc s'expliquer que par un solde migratoire positif.

Les multiples conséquences de l'« hiver démographique ».

L'« hiver démographique » engendre diverses conséquences.

La première tient au fait que les enfants, même s'ils ne font évidemment pas partie de la population active, sont des éléments actifs de l'économie. En effet, toute société est tenue de se mobiliser pour nourrir ses enfants, les habiller, les éduquer, leur offrir des infrastructures adaptées pour, selon la formulation usitée en science économique, investir dans le capital humain. Lorsque les naissances baissent, la société est moins stimulée, ce qui peut être nuisible à la croissance économique.

La deuxième conséquence de l'« hiver démographique » résulte de l'inéluctable inertie démographique. En effet, toute contraction du nombre de naissances peut engendrer à terme, sauf apports migratoires la compensant, une diminution de la population active. Or, la création de richesses dans un pays est, *ceteris paribus*, proportionnelle à sa population active. Ainsi, considérant deux pays ayant un type d'économie semblable, le PIB de la Belgique est six fois moins élevé que celui de la France, tout simplement parce que la population active de la Belgique est six fois moins nombreuse que celle de la France. Une diminution de population active s'accompagne forcément d'une baisse du nombre de créateurs de richesses, en raison d'un moindre capital humain.

Le vieillissement de la population est un troisième effet de l'« hiver démographique », qui provoque précisément un vieillissement « par le bas », même si l'intensité du vieillissement tient aussi à ce qu'on appelle le vieillissement « par le haut », c'est-à-dire l'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées. Toute fécondité affaiblie, signifiant des effectifs moindres dans les jeunes générations, entraîne, en corrélation, un pourcentage plus élevé de personnes âgées. Et le vieillissement accru pèse sur les budgets

publics, qu'il s'agisse de la question du financement des retraites, de la dépendance ou des infrastructures nécessaires.

Il est également important de considérer les conséquences politiques du vieillissement de la population, notamment au regard de ce qu'on appelle les effets d'âge. Les besoins d'une population âgée ne sont pas les mêmes que ceux d'une population jeune. Et le vieillissement du corps électoral engendre une demande sociale qui se modifie à mesure qu'évolue la composition par âge de ce corps électoral.

D'autres conséquences du vieillissement de la population sont géopolitiques⁵. Par exemple, la diminution du poids démographique relatif de l'Union européenne et de ses pays dans le monde a des effets sur l'importance de son action internationale. La création en 1999 du G20 témoigne de la baisse du poids démographique des pays européens dans le monde, leur présence y étant nettement plus réduite qu'au sein du G8, créé sous forme d'un G6 en 1975⁶. La revendication du Brésil ou de l'Inde de figurer parmi les membres permanents du Conseil de sécurité est corrélée à la baisse relative du poids démographique des pays européens. Notons d'ailleurs qu'à chacune de leurs visites en Inde ou au Brésil, les ministres de la République française s'affirment prêts à soutenir ces États dans leurs démarches.

Différences d'intensité dans l'hiver démographique et effets politiques.

Si nous considérons l'échelle intra-européenne, celle des pays, les situations démographiques sont extrêmement disparates. D'une part, contrairement à ce qu'on pense, l'espérance de vie selon les pays européens est variée et son évolution est différenciée⁷.

D'autre part, même si la totalité des pays de l'Union européenne connaît un « hiver démographique », les écarts sont considérables selon les pays, variant entre des fécondités inférieures à 10 % du seuil de remplacement tandis que

⁵ Dumont, Gérard-François, « *Vieillesse de la population et géopolitique* », *Politique étrangère*, n° 2/2016.

⁶ Sans le Canada, qui rejoint le groupe dès 1976, ni la Russie, qui y entre en 1998.

⁷ Elzbieta Grzelak-Kostulska, Beata Holowiecka, Hanna Michniewicz-Ankiersztajn, « *Europe : de grands écarts dans l'espérance de vie* », *Population & Avenir*, n° 706, janvier-février 2012 (www.population-demographie.org).

d'autres sont inférieures de 40 %⁸. Comment expliquer de tels écarts ? L'une des raisons tient à une corrélation entre le niveau des politiques familiales des différents pays européens et leur indice de fécondité, corrélation mise en évidence à plusieurs reprises⁹. C'est dans les pays d'Europe qui ont les meilleures politiques familiales que l'indice de fécondité est le moins abaissé. Ceux qui n'ont pratiquement pas de politiques familiales ont les fécondités les plus faibles.

Et ces situations très disparates ont des conséquences géopolitiques. Par exemple, le 25 août 2015, Mme Merkel décida de façon unilatérale, donc sans informer ses partenaires européens, la suspension de l'application de la convention de Dublin¹⁰ pour les demandeurs d'asile syriens. L'Allemagne annonça que tous les demandeurs d'asile syriens sur le territoire allemand seraient pris en charge, quel que soit leur pays d'entrée au sein de l'Union européenne. Une telle décision, même si les médias l'ont souvent présentée comme de nature essentiellement humanitaire, s'explique aussi par l'intensité de l'hiver démographique en Allemagne entraînant un manque de main-d'œuvre qui pousse les chefs d'entreprises allemands à demander davantage d'immigrants. Cet exemple confirme qu'il est important d'étudier les données démographiques du mouvement naturel puisqu'elles peuvent avoir une

⁸ Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, « *Géopolitique de l'Europe : de l'Atlantique à l'Oural* » (PUF, 2016).

⁹ Dumont, Gérard-François, « *Politique familiale et fécondité en Europe* », *Population & Avenir*, n° 681, janvier-février 2007 ; « *La fécondité en Europe : quelle influence de la politique familiale ?* », *Population & Avenir*, n° 716, janvier-février 2014.

¹⁰ Le *Règlement Dublin II*, institué le 18 février 2003, remplace la convention de Dublin signée en 1990 entre les États membres de la Communauté puis plusieurs États associés et qui établissait les critères définissant l'unique État responsable du traitement d'une demande d'asile. En règle générale, il s'agit de l'État qui a laissé pénétrer le demandeur d'asile dans l'espace commun, en lui délivrant un titre de séjour ou parce qu'il s'agit du premier pays signataire par lequel a transité le demandeur. La convention définissait également la notion de « pays sûr », dont les ressortissants ne peuvent déposer une demande d'asile dans un pays de l'UE, la demande manifestement infondée, les sanctions contre les transporteurs et la solidarité entre pays européens : le refus d'un pays vaut pour tous les autres.

(<http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32003R0343:FR:HTML>)

importance majeure sur les décisions politiques. C'est également le cas concernant le mouvement migratoire.

Une région d'immigration avec de forts contrastes selon les pays

L'Europe est aujourd'hui la première région d'immigration au monde. C'est en effet l'Europe qui, chaque année, accueille le plus d'immigrants venus d'autres continents.

Les raisons sont d'abord à chercher dans les pays de départ, avec ce qu'on appelle *les « facteurs de répulsion »*.

L'Europe est à la fois assez proche des principales crises géopolitiques actuelles (Syrie, Irak, Libye), et de pays en difficultés de développement par suite de conflits ou d'une gouvernance insuffisante (notamment en Afrique). Dans le développement économique de ces dernières décennies, l'Asie a mieux réussi que l'Afrique, laquelle est plus proche de l'Europe d'un point de vue géographique. En outre, l'Afrique est au milieu de la période de transition démographique¹¹, ce qui peut se traduire par des flux migratoires relativement importants, même si ses taux d'émigration étaient faibles.

L'histoire (histoire des colonisations ou histoire linguistique) explique les directions migratoires prises par les migrants insatisfaits dans leur pays d'origine. Il faut aussi prendre en compte les conséquences d'accords migratoires bilatéraux entre des pays européens et des pays du Sud et, surtout, les migrations antérieures. En effet, la migration nourrit la migration en raison des logiques diasporiques. À partir du moment où une diaspora s'est installée dans un pays, elle peut exercer un rôle de comité d'accueil pour des migrants venant des même pays ou régions d'origine.

Il faut aussi chercher les raisons de la forte immigration en Europe dans *les « facteurs d'attraction »* présents dans différents pays de cette région.

La première est le niveau de richesses. Même si des Européens ou des Français sont insatisfaits de la situation économique, celle-ci se trouve à un niveau de richesse incomparablement supérieur à celle de la majorité des pays

¹¹ Période, de durée et d'intensité variables pendant laquelle une population passe d'un régime démographique de mortalité et de natalité élevées à un régime de basse mortalité, puis de faible natalité.

du monde. La plupart des pays européens peuvent donc offrir des niveaux de rémunération éventuellement jugés faibles par les nationaux, mais appréciables par des immigrants soucieux d'envoyer à leurs familles restées au pays des remises qui représentent dans les pays de départ un pouvoir d'achat significatif.

En deuxième lieu, des immigrants de pays du Sud qui disposent de moyens ou qui pensent réussir professionnellement dans le pays européen d'accueil apprécient tout particulièrement l'État de droit dont ils peuvent bénéficier en Europe, par exemple en matière de droit à la création d'entreprises, de droit de propriété ou de droit successoral, soit tout un ensemble de droits dont ils ne sont pas sûrs de bénéficier dans leurs pays d'origine, en Afrique ou en Asie.

Une troisième cause d'attractivité migratoire de certains pays européens est liée à leur évolution démographique. Par exemple l'Allemagne, dont la fécondité est faible depuis les années 1970, avec un hiver démographique assez intense, ressent, comme précisé ci-dessus, le besoin de migrations de remplacement : ce pays considère qu'il lui faut attirer de la main-d'œuvre pour pallier la diminution de sa population active. Rappelons l'exemple du passage à l'an 2000, qui avait conduit le gouvernement allemand à délivrer des milliers de visas de travail à des informaticiens indiens capables d'aider le pays lors du basculement informatique de l'an 2000.

Quatrième élément d'attraction : le fait qu'au sein de toutes les sociétés, les nationaux ont une faible appétence pour certains métiers. C'est pourquoi certaines activités économiques ne trouvent pas de main-d'œuvre sur place, même quand les taux de chômage sont élevés. Le pays se montre alors accueillant pour les personnes qui acceptent d'assumer certains métiers, par exemple dans le bâtiment, les travaux publics ou les services à la personne.

En outre, et en plus des effets d'attraction dus aux conventions signées par des pays européens (Convention de Genève sur le droit d'asile, Convention européenne des droits de l'homme), il convient de préciser que les règles de l'espace Schengen, plus précisément du code frontière Schengen, n'ont guère été respectées. D'où la facilité relative d'entrer en Europe par rapport à ce qui se constate dans d'autres régions du monde, facilité qui se trouve accrue lorsque ce sont des organismes européens ou des ONG européennes qui organisent eux-mêmes le passage de la frontière pour des personnes ne possédant pas de documents leur permettant de la franchir.

La combinaison des effets de répulsion poussant des personnes à quitter leur pays et des effets d'attraction pouvant les conduire en Europe se traduit

toutefois par des résultats très contrastés selon les pays européens et selon les périodes propres à tel ou tel pays d'Europe. Différentes caractéristiques en résultent.

De très forts contrastes selon les pays européens.

D'abord, et par exemple pour l'année 2015, année où le solde migratoire de l'Union européenne (à 28) a été de 1,897 million, certains pays européens (Bulgarie, Kosovo, Roumanie, etc.) ont perdu de la population par suite de taux d'accroissement migratoire négatifs.

D'autres, au contraire, extrêmement attirants, ont des taux d'accroissement migratoire élevés. C'est le cas du Royaume-Uni qui, toutes ces dernières années, n'a été dépassé qu'en 2015, année exceptionnelle, par l'Allemagne, sous l'effet de la politique d'ouverture de Madame Merkel.

Deuxième caractéristique : la géographie de l'origine de l'immigration en Europe relève d'un double phénomène qui peut paraître paradoxal. D'une part, il faut constater un maintien de spécificités propres à chaque pays, du fait des héritages coloniaux qui continuent donc d'exercer un rôle très important. Par exemple, les ressortissants d'Amérique andine privilégient l'Espagne (dont ils conservent la langue et où ils peuvent éventuellement être plus aisément naturalisés) et les Algériens la France, dans une proportion considérable, tandis que les Pakistanais et les Indiens choisissent majoritairement le Royaume-Uni. Mais, d'autre part, une mondialisation des migrations se manifeste aussi, avec des immigrants en Europe dont les origines géographiques sont de plus en plus diversifiées.

Une analyse purement comptable montre une troisième caractéristique, avec des besoins quantitatifs d'immigration très différents selon les pays. Certes, les pays européens se rejoignent sur un objectif partagé au plan qualitatif : ils voudraient tous attirer les personnes les plus compétentes afin qu'elles puissent contribuer à leur dynamique économique. Les pays européens sont donc concurrents pour attirer les meilleures ressources humaines. Mais les besoins quantitatifs d'immigrants sont très différenciés selon le taux d'emploi et les évolutions des populations actives. Par exemple, le contraste est fort entre une Allemagne au taux d'emploi élevé et en perte de population active et une France à taux d'emploi faible et à population active encore en augmentation.

Quatrième caractéristique : les questions d'intégration se posent très différemment selon les pays et selon la géographie culturelle des régions d'origine. Le Luxembourg, par exemple, qui a un fort taux d'immigration, compte une proportion élevée de Portugais parmi ses immigrants. De son côté, l'Autriche a essayé d'améliorer son système d'intégration. L'enseignement religieux s'y fait à l'école, les parents déclarant quelle religion ils souhaitent voir enseigner à leurs enfants. Du fait de la montée du nombre d'immigrants et de descendants d'immigrants de culte musulman¹² et face au souhait d'écarter les risques dus à la propagande du totalitarisme islamiste, l'Autriche a essayé de faire en sorte qu'une traduction unifiée du coran¹³ en langue allemande serve à l'enseignement de l'islam dans toutes les écoles pour les enfants dont les parents ont demandé cet enseignement religieux. Mais il a été impossible de mettre d'accord les immigrants ou descendants d'immigrants Turcs sunnites, Turcs alévis ou Turcs kurdes vivant pourtant tous en Autriche ! Cet exemple témoigne de la complexité de l'intégration parce que les immigrants apportent avec eux les conflits qui les déchirent dans leur pays d'origine.

Les modes de régularisation des immigrés en situation irrégulière – que Jean-Pierre Chevènement connaît bien – offrent un autre élément de différenciation selon les pays européens. La France a effectué (en 1982 et en 1997) des régularisations générales sur un mode plutôt juridique et en répondant aux demandes individuelles déposées par les intéressés. De son côté, en 2005, l'Espagne a régularisé 700 000 immigrés en situation irrégulière sur le seul critère du travail, la demande de régularisation devant être formulée par l'employeur ; cette régularisation a donc transformé autant d'emplois informels en emplois formels, ce qui a considérablement alimenté les budgets publics espagnols.

¹² Le caractère officiel de la religion musulmane en Autriche date d'une loi de 1912, en raison de la présence de la Bosnie dans l'empire austro-hongrois.

¹³ Une telle idée ne concerne pas que l'Autriche. En effet, en 2012, au Maroc, le roi Mohammed VI qui est, rappelons-le, Commandeur des croyants, a pris une décision semblable en publiant une version unique du Coran, en langue arabe bien entendu, pour l'enseignement religieux dans ce pays. Il s'agit précisément d'un Coran standardisé selon la narration dite « warch de Narfii ». Le roi a voulu ainsi écarter des versions du Coran diffusées et utilisées par des salafistes ou des islamistes. Ce Coran standardisé est destiné aux mosquées du royaume, aux demandes des Marocains résidant en Italie, en France, en Allemagne, en Belgique ou à des mosquées des pays d'Afrique de l'Ouest.

Autre caractéristique de différences selon les pays européens : les possibilités d'acquérir la nationalité sont variées selon les pays, avec même une catégorie spéciale au Royaume-Uni pour les citoyens du Commonwealth, qui disposent du droit de vote à toutes les élections sans avoir la nationalité britannique. Même si nous observons, ces dernières années, quelques petites convergences dans l'évolution du droit de la nationalité en Europe, comme une opposition moins nette sur le rôle du droit du sol entre la France et l'Allemagne, des différences dues à l'histoire propre à chaque pays demeurent.

L'étude des données démographiques est aussi particulièrement pertinente dans la mesure où elle permet d'éclairer des évolutions économiques et même des changements géopolitiques.

Les évolutions du système migratoire intra-européen et ses conséquences.

L'étude des migrations éclaire les différentiels d'attractivité des pays européens dans le temps et, bien entendu, leur différentiel économique. Par exemple, le solde migratoire irlandais, au cours des dernières décennies, de négatif, est devenu positif puis à nouveau négatif, et ce avec des intensités variables selon les années. Son évolution peut paraître heurtée, voire incompréhensible, alors qu'elle est tout simplement corrélée à la dynamique économique de l'Irlande. De même, le solde migratoire espagnol, extrêmement élevé de 2000 à 2007, est devenu fortement négatif quand la crise économique a touché l'Espagne. Au-delà du solde migratoire, les mobilités frontalières mesurent les différences d'attractivité selon les régions limitrophes, entre la Lorraine et le Luxembourg, entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg ou le pays de Bâle, ou encore entre le Nord-Est de Rhône-Alpes et la Suisse.

L'étude des migrations intra-européennes est essentielle – bien que trop souvent omise – car elles peuvent avoir des conséquences géopolitiques. Les médias ont enfin expliqué, fin juin 2016, que l'une des raisons fondamentales du vote du « Brexit » du 23 juin 2016 était liée aux migrations intra-européennes : un certain nombre de Britanniques, considérant que la présence sur leur sol d'Européens de l'Est, notamment de Polonais, était excessive et pesait à la baisse sur les salaires, ont choisi le « Brexit » contre le *remain*. Or, comme je l'avais signalé dès 2004, l'analyse prospective montrait alors un signal faible pouvant déclencher une importante immigration européenne au Royaume-Uni. En effet, le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne décide de s'élargir à dix nouveaux pays sans leur faire bénéficier *ipso facto* de toutes les libertés

prévues selon les traités européens. Il est décidé que chacun des quinze anciens pays membres de l'Union européenne peut décider une période probatoire pendant laquelle la liberté de circulation des travailleurs ressortissants des dix nouveaux membres serait restreinte. Le 1^{er} mai 2004, seuls trois pays instaurent tout de suite la liberté de circulation des travailleurs : le Royaume-Uni, la Suède et l'Irlande.

En conséquence, les travailleurs polonais, par exemple, se sont dirigés massivement vers ces trois pays, et tout particulièrement vers celui dont le marché du travail était le plus large : le Royaume-Uni. Conséquence encore plus grave pour la francophonie et la langue française : les étudiants polonais ne sont pas venus en France où ils savaient qu'ils ne pourraient pas ensuite acquérir une première expérience professionnelle. Le résultat quantitatif a été sans appel : l'émigration des nouveaux pays du cinquième élargissement de l'Union Européenne, qui se serait probablement dispersée dans les quinze anciens membres de l'Union européenne, s'est en fait concentrée sur celui des grands pays qui avait ouvert la porte. Selon mon analyse, la cause du « Brexit » est donc dans les modalités choisies pour l'élargissement avec cette politique migratoire européenne variée en matière de migrations intra-européennes.

Les éléments et les exemples ci-dessus montrent que les données démographiques ne doivent pas être réduites, comme on le croit souvent, à une suite de statistiques plus ou moins indigestes. Bien au contraire, ces données livrent des informations essentielles car leur analyse permet d'éclairer l'évolution des pays et des sociétés dans tous leurs aspects géopolitiques, économiques ou sociaux.

Merci.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Monsieur le professeur, pour cet exposé très éclairant.

Je me tourne vers M. Hakim El Karoui qui va développer certaines vues originales.

La lutte des âges

Merci, Monsieur le président, de consacrer votre colloque à ce sujet. La lecture générationnelle de l'évolution de la société française et, notamment, de sa répartition, de la répartition de ses richesses, est un sujet qu'il est très difficile de mettre à l'agenda médiatique et surtout à l'agenda politique pour des raisons que l'on comprend aisément. Il est important qu'un *think tank* comme le vôtre réfléchisse à ces sujets.

Si je m'y suis intéressé, c'est que la « résolution » de la crise de 2008 m'était apparue comme un parfait laboratoire pour étudier ce sujet. J'avais été frappé par les quatre éléments fondamentaux brandis, notamment par l'Allemagne (ce n'était pas un hasard), au moment de la résolution de cette crise :

- Pas d'inflation ;
- Pas de transfert ;
- Pas de déficit ;
- Pas de restructuration de dette (ce qui concernait particulièrement la Grèce mais pouvait s'appliquer à d'autres pays).

On peut lire ces quatre principes fondamentaux de gestion de la crise avec un point de vue démographique :

- « L'inflation, c'est l'euthanasie des rentiers », écrivait Keynes.
- Les transferts, payés par les pays riches, vont vers les pays pauvres. À l'intérieur des pays riches, ils sont financés par ceux qui ont du patrimoine, c'est-à-dire les personnes de plus de cinquante ans et même, dans certains pays, de plus de soixante ans.
- Le déficit, financé par l'État, pèse lui aussi sur la valeur du patrimoine.
- Les dettes nationales des pays européens ne sont pas détenues par les fonds de pension américains mais par les retraités.

Le premier point de départ de ma réflexion consistait donc à essayer d'interpréter la gestion de la crise de 2008 avec cet angle générationnel, lié

aussi à la politique de l'Allemagne (où le pouvoir est détenu par les retraités qui votent pour la CDU).

Ayant étudié la géographie, j'ai eu la chance de faire de la démographie. Mon deuxième point de départ était donc démographique.

Le système dont on parle a été mis en place après la Seconde guerre mondiale dans un contexte démographique et économique assez particulier.

En 1945, l'espérance de vie à la retraite était de deux ans, elle est aujourd'hui de vingt-deux ans. Dans les années 1950, l'économie croissait de 5 % par an et voyait son PIB doubler tous les 15 ans. Le pacte générationnel faisait que, dans les années 1960, les *baby boomers*, âgés alors de 20 ans, pouvaient s'attendre à vivre dans un monde quatre fois plus riche trente ans plus tard (à 50 ans) (et même huit fois plus riche à 65 ans). Les paramètres du système social ont été fondés à un moment où la richesse s'accroissait considérablement dans le temps et où le pacte entre les générations signifiait que la répartition – sur laquelle repose notre système – était possible.

Deux événements contradictoires se sont produits :

La gestion de la crise de 2008, interprétée avec un angle générationnel, était très favorable au maintien du patrimoine de ceux qui en avaient un. Jean-Pierre Chevènement a dit dans un autre contexte que la retraite était le patrimoine de ceux qui n'en avaient pas. Or, aujourd'hui, la retraite, au sens de la pension, n'est plus un élément essentiel du patrimoine des retraités.

Le système de répartition sur lequel est fondé notre système social a été initié dans un contexte très différent de la réalité d'aujourd'hui : les tendances lourdes donnent une croissance qui avoisine 1 % par an (où le PIB met 50 ou 60 ans pour doubler).

Il se trouve que j'ai travaillé de 2002 à 2005 dans un gouvernement qui avait initié quelques réformes des retraites¹⁴. Nous avons pris acte des bouleversements survenus dans la société française :

En moins d'un demi-siècle, la pauvreté a changé de camp.

Quand Mitterrand avait institué la retraite à soixante ans, elle frappait les plus âgés. Trente ans plus tard – formidable succès de notre système social –

¹⁴ M. El Karoui a été conseiller du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin.

elle est devenue un problème de la jeunesse. Inversement, les retraités sont devenus – majoritairement – aisés. Si notre représentation du problème est datée, c'est aussi parce qu'il subsiste une catégorie assez spécifique de personnes âgées pauvres, voire très pauvres. Ce sont en général des femmes, nées dans les années 1920 et 1930, à une époque où le niveau éducatif des femmes était peu élevé en France et où leur taux d'activité était faible. De ce fait, arrivées à l'âge de la retraite, elles ont accumulé très peu de droits à la pension et vivent en général du minimum vieillesse et, éventuellement, de pensions de réversion.

Mais quand on regarde d'une façon globale le niveau des pensions et surtout le niveau des revenus, on se rend compte que le niveau des revenus des plus de soixante ans est considérablement supérieur à celui des jeunes, ce qui est normal, mais surtout que la répartition entre les générations a considérablement évolué dans les trente dernières années :

Il y a 20 ans, le patrimoine des moins de 50 ans était identique à celui des plus de 65 ans. Aujourd'hui, la différence entre les deux est de 50 % au profit des plus âgés. Actuellement, les plus de 50 ans (37 % des Français) possèdent 68 % du patrimoine. Ce déséquilibre est accentué par la flambée des prix de l'immobilier, principalement à Paris où 80 % du parc privé appartient aux plus de 60 ans.

Les retraités, pris dans leur ensemble, gagnent plus que les actifs. Le fait qu'on gagne plus d'argent à la retraite que quand on travaille est dû au niveau des pensions mais aussi aux revenus liés au patrimoine. Certes, à l'intérieur de la classe d'âge des retraités, on constate des différences très importantes, ce qui explique aussi la perception qu'on peut avoir (quand j'ai sorti mon livre, beaucoup de retraités m'ont appelé pour me dire qu'ils avaient des revenus de retraite très bas), mais, quand on globalise, on a ce chiffre assez spécifique à la France. En effet, en Allemagne, le revenu des retraités est de 20 % inférieur au revenu des actifs alors qu'en France il est de 2 % ou 3 % supérieur au revenu des actifs.

Par ailleurs, les retraités cotisent moins que les actifs. Ils paient aujourd'hui 6,6 % de CSG alors que la CSG payée par les actifs est de 7,5 %... et tout le monde l'accepte sans broncher. En Allemagne, les cotisations des inactifs

représentent 5% des recettes, soit 2,6% du PIB¹⁵, alors que nous ne les mettons presque pas à contribution dans l'Hexagone (0,7% du PIB).

De même, on finance le déficit de la CNAV en prélevant la CNAF. La caisse d'allocations familiale est en déficit car la caisse d'allocation vieillesse lui prélève chaque année 4 milliards d'euros pour financer les majorations de retraites de ceux qui ont eu trois enfants et plus. Ce qui entraîne une baisse des prestations familiales ! On a choisi d'avantager les familles d'hier en faisant payer plus les familles d'aujourd'hui.

Une explosion de la valeur du patrimoine des retraités, des revenus qui ont augmenté, des charges de plus en plus lourdes pour les actifs (parce que les besoins de pensions, les besoins de santé augmentent considérablement) et des cotisations nettement moins importantes pour les retraités que pour les actifs. C'est la redistribution à l'envers : des générations futures vers les générations présentes !

Ce dysfonctionnement doit être réglé.

C'est un système très fragile pour l'ensemble de la population française. En effet, un déséquilibre financier majeur remet en cause l'ensemble du système.

Ce système, qui s'est développé pendant les Trente Glorieuses, est à l'image de la France de l'époque, quand notre pays avait une croissance de 5 % par an et voyait son PIB doubler tous les 15 ans.

De plus, il est assis sur le travail : près de 80 % du financement du système social repose sur le travail. Or la numérisation de l'économie, entraînant un recul du salariat, va avoir un impact sur la capacité de financement du système social (il n'y a pas de taxes sociales sur le travail d'un robot).

Les dépenses sont hors de contrôle.

Depuis 1960, le « risque vieillesse » et le « risque santé » qui, cumulés, représentent environ 75% des prestations versées, progressent plus vite que le PIB. Ils sont respectivement passés de 5 % à 14,4 % et de 4,7 % à 11 % du PIB, les autres risques de protection sociale (chômage, famille et maternité,

¹⁵ Soit, rapporté au PIB de la France, environ 40 milliards d'euros de différence.

logement et pauvreté) évoluant plus modestement de 4,9 % à 6,7 % du PIB sur la même période.

Cette explosion de la dépense sociale finance le vieillissement. On parle toujours de la réduction des charges pour les entreprises, on ne parle jamais des dépenses qui occasionnent les charges. De même, quand il est question de réduire le déficit, on parle très peu de la dépense sociale, on parle toujours de la dépense de l'État ou des collectivités. Or on constate qu'entre 1995 et 2013 la dette de la sécurité sociale a, en moyenne, augmenté chaque année 1,6 fois plus vite que la dette de l'État.

On ne réduira pas le déficit public en réduisant le nombre de fonctionnaires, en ne remplaçant pas les fonctionnaires qui partent à la retraite : cela ne suffira pas. Si on veut avoir de l'impact, il faut regarder le système social.

Enfin, ce système est fragile en raison du poids des baby-boomers dans la population française. Depuis 1950, il y a environ 550 000 décès par an alors que la population française est passée de 41,7 millions d'habitants à 64,6 millions.

Tous les chiffres démontrent qu'entre 2014 et 2025, le nombre de décès va s'accroître pour atteindre une moyenne de 650 000 par an, puis augmenter encore autour des années 2035 pour atteindre près de 750 000 décès annuels. Or, nous savons que le montant des soins de la dernière année de vie est 5 à 6 fois supérieur à la moyenne. Ces 100 000, puis 200 000 décès supplémentaires, vont faire exploser les coûts de la santé et avec eux notre sécurité sociale née après-guerre. Aujourd'hui, le débat public porte sur la dépendance, mais c'est plus largement sur le financement de la santé de la génération née entre 1945 et 1960 qu'il devrait porter.

C'est un système qui pèse sur le travail donc sur la compétitivité de l'économie

Les prélèvements assis sur les revenus d'activité représentent aujourd'hui plus de 77 % des ressources du système social.

En France, les charges sociales (incluant la CSG) atteignent plus de 40 % du coût du travail. Ce « coin socialo-fiscal » est le plus élevé des grands pays industrialisés (33 % en Allemagne. 22 % dans l'OCDE).

Le travail est taxé en France plus qu'ailleurs pour financer le système social, avec par ailleurs des effets d'éviction sur le financement de l'économie. Plus on avance en âge, plus on veut une épargne sûre et liquide. Cela privilégie l'immobilier pour la sécurité, l'assurance vie pour la liquidité et, derrière l'assurance vie, les obligations souveraines qui sont extrêmement liquides et restent, malgré tout, des produits sûrs. Le vieillissement de la population est une bonne nouvelle pour le financement de l'État... mais pas pour celui des entreprises !

La démocratie, c'est d'abord de la démographie

En 2012, les plus de 50 ans (37 % de la population française) ont représenté 52 % des votants ! En revanche, les moins de 35 ans votent nettement moins que la moyenne nationale.

Comment faire prendre conscience à l'ensemble de la population que l'intérêt général – et non l'intérêt d'une classe d'âge – est d'essayer de faire évoluer le système ? Le discours n'est pas celui de la lutte ou du conflit mais celui de la nécessité de nous projeter dans l'avenir !

L'exemple des réformes Schröder en Allemagne en 2003 démontre que le biais démographique n'est pas une fatalité et qu'il est possible de mener des politiques contraires aux intérêts immédiats des retraités. On se rend compte en effet que ces réformes sont favorables à une certaine partie de l'activité, notamment l'activité industrielle : les charges ont baissé dans l'industrie, Schröder a flexibilisé énormément le travail dans les services (les « mini-jobs » sont dans les services), il a augmenté l'âge moyen de départ à la retraite, rendu obligatoire la reprise du travail etc.

Il s'agit donc d'un sujet politique.

À l'heure des conflits de répartition, que va-t-il se passer ?

Quelques tendances se dessinent :

Le caractère universel du système social va s'estomper :

Cela a commencé à la marge. Les allocations familiales étaient une dépense universelle au sens où chacun les recevait indépendamment de ses revenus mais en fonction de son nombre d'enfants. C'est devenu aujourd'hui une aide sociale subordonnée aux revenus.

La contribution des retraités va augmenter pour financer, non le « troisième âge » mais le « quatrième âge ». C'est la fameuse « cotisation dépendance ».

Mais, au-delà, on peut imaginer des politiques proactives :

Il faut augmenter la population en favorisant la natalité et en développant l'immigration.

Il faut augmenter le taux d'activité

- Faire travailler davantage les jeunes en réfléchissant à leur insertion plus rapide sur le marché du travail.
- Faire travailler davantage les femmes. Dans les pays du nord de l'Europe, 72 % des femmes travaillent (contre 60 % à 65 % en France).
- Faire travailler plus longtemps les seniors. Le taux d'activité des 55-64 ans est de 42 % en France (60 % dans les pays du nord).

On peut donc augmenter le nombre de personnes qui vivent en France et la masse des gens qui y travaillent.

On peut *augmenter les charges sociales et surtout faire circuler le capital entre les générations*. La fiscalité est un bon instrument qui pourrait par exemple fluidifier la transmission du patrimoine en favorisant les donations au détriment de l'héritage. En moyenne, en France, on hérite à 52 ans (âge auquel on va mettre son argent dans l'immobilier ou dans de l'assurance-vie), alors qu'on bénéficie d'une donation à 40 ans, quand on a une capacité d'investissement dans le système productif plus importante.

On peut aussi *travailler sur des éléments structurels du système social*. Les Allemands et les Suédois ont fait des réformes des retraites qui font un lien direct automatique entre les salaires et les pensions : quand les salaires n'augmentent pas, le niveau des pensions n'augmente pas.

On peut aussi *renforcer l'investissement dans l'avenir* (la Suède, par exemple, investit dans le système d'éducation). En effet, pour pouvoir assurer le niveau des pensions, il faut qu'on soit garantis qu'on va investir dans l'avenir.

On peut aussi *lier le niveau des pensions au niveau de croissance*, le but étant à chaque fois de créer de l'intérêt général entre les générations (non pour une seule génération qui prend ce qui est dû en se disant que c'est indépendant de la situation des autres générations).

Les Japonais envisagent de faire voter les bébés. Au Japon, qui a 25 ou 30 ans d'avance sur nous en termes de vieillissement, le problème devient dramatique, non seulement en termes démographiques mais aussi en termes politiques. Faire voter les bébés signifie donner un droit de vote double aux parents, notamment aux parents de familles nombreuses, puisque le système démocratique ne sait plus forcément inventer l'intérêt général.

Cette lecture générationnelle de l'évolution de la société et de la répartition de ses richesses est pour moi un sujet qui offre de nombreuses ouvertures et dit beaucoup de choses sur les sociétés occidentales et notamment sur la France.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, M. El Karoui. Vous nous avez ouvert des perspectives très intéressantes. Toutefois, à un certain moment, les choses se corrigent d'elles-mêmes. En effet, l'augmentation du nombre de décès contribue, en principe, à régler le problème. Certes ça n'a pas de fin mais il y a quand même un système d'autorégulation.

Je donne la parole à M. Godin.

L'enjeu politique de la démographie allemande

Merci beaucoup de votre invitation.

Repartant des propos de M. El Karoui sur les origines démographiques de la crise de la zone euro, j'insisterai à mon tour sur le lien entre la démographie et les crises qui ont parcouru l'Europe depuis près de dix ans. Il ne s'agit pas d'affirmer que la crise de la zone euro ou celle des migrants s'expliquent directement par la démographie et par une volonté consciente de réagir à des évolutions démographiques, mais c'est clairement un élément de contexte qui peut influencer sur certaines décisions.

Démographiquement, on distingue *grosso modo* trois grandes zones en Europe :

Les pays du sud et de l'est, à démographie très faible qui aujourd'hui exportent de la main d'œuvre.

Les pays à démographie plus dynamique (France, Suède, Royaume-Uni) qui, souvent, attirent de l'immigration.

Enfin, les pays à démographie faible, qui sont aussi importateurs de main d'œuvre, comme l'Allemagne. J'ai choisi ce soir d'insister sur la situation allemande que je crois centrale.

Les enjeux.

Il faut préciser les enjeux à venir pour essayer de comprendre le comportement du gouvernement allemand dans les différentes crises qu'a connues l'Europe depuis 2010 : la crise de la dette entre 2010 et 2015 puis, à partir de 2015, la crise migratoire.

La première économie européenne connaît en effet une situation démographique très préoccupante. On a beaucoup parlé ces derniers jours de la remontée de l'indice de fécondité à 1,5 enfant par femme, le plus élevé depuis 1982, et du nombre de naissances en hausse de 3,2 % en 2015 (à 738

000 environ). On a voulu y voir la fin de la faiblesse démographique structurelle de l'Allemagne. La réalité est plus complexe.

La faiblesse démographique accumulée depuis des années rend tout retournement très difficile outre-Rhin. Malgré une forte hausse de 978 000 personnes en 2015, grâce à l'arrivée des réfugiés, la population allemande (82,18 millions de personnes fin 2015) est encore inférieure de 350 000 à celle de 2002, son point haut, et elle est à peine plus élevée qu'en 1999. Les naissances de 2015 sont encore inférieures à celles de 2000 (767 000) et bien inférieures à celles de 1990 (906 000). Si l'indice de fécondité remonte, le nombre de femmes en âge de procréer se réduit. Entre 2005 et 2015, le nombre de femmes de 20 à 45 ans en Allemagne a reculé de 1,9 million. L'indice de fécondité progresse donc logiquement, mais il faudrait un indice bien plus élevé que le chiffre de 2,1 – souvent avancé – pour rattraper le retard. Surtout, le vieillissement accéléré de la population conduit à un nombre élevé de décès chaque année (900 000 en 2015). Du coup, le déficit naturel se creuse, malgré l'amélioration de la fécondité et la hausse des naissances. En 2015, ce déficit naturel a été de 187 609 personnes (c'est passé étrangement inaperçu), un niveau très élevé quoique inférieur au record de 2013 (-212 000).

Cette tendance au creusement du déficit naturel va se poursuivre. *Destatis*, l'Insee allemande, a produit en 2014 des projections de population jusqu'en 2060. Elles sont certes un peu datées, compte tenu de la nouvelle donne de la migration, mais elles restent pertinentes si l'on considère que la variante « optimiste » est la plus proche de la situation qui se dessine. Je cite ici celle qui considère que l'indice de fécondité va remonter et se stabiliser à 1,6 (nous n'y sommes pas encore), avec une hausse modérée de l'espérance de vie et un solde migratoire moyen annuel sur les 47 ans concernés de 200 000 personnes. Ce chiffre peut paraître faible, au regard des arrivées de l'an dernier, mais il est considérable : il représente près de 10 millions de personnes au total.

Avec cette variante, on constate que le solde naturel continue de reculer jusqu'à -358 000 en 2060. Le solde migratoire ne parviendrait pas alors à compenser ce déficit, comme cela a été le cas entre 2002 et 2013. Dans ce cas, la population reculerait de 5 %, à 77 millions d'habitants. La France rattraperait alors à l'Allemagne aux alentours de 2050 le titre de pays le plus peuplé de

l'Union européenne comme on ne prend plus en compte le Royaume-Uni. La population allemande serait composée de 30,3 % de plus de 65 ans (20,7 % en 2013). Parallèlement, les 20-65 ans passeraient de 61 % à 51,5 %. Pour 100 personnes de 20 à 65 ans, on aurait 58,5 personnes de plus de 65 ans ! On peut imaginer les difficultés de financement des dépenses de retraite et des dépenses sociales ainsi que les problèmes de pénurie de main d'œuvre qu'une telle situation – optimiste, je le répète – entraînerait. La pénurie de main d'œuvre se fait déjà sentir dans les secteurs techniques, ce qui nuit à la compétitivité allemande qui est une compétitivité hors-prix (qualité des produits, innovation...). De plus, une étude sortie aujourd'hui montre qu'en raison du seul problème démographique les recettes fiscales – toutes choses égales par ailleurs – baisseraient de 10 % d'ici à 2060, sans compter les éléments de croissance qui ont été soulignés.

Tout le système économique allemand serait alors remis en cause.

Les conséquences sur la politique allemande.

À la fin des années 2000, les politiques allemands ont pris conscience de l'enjeu du « tournant démographique » et ont engagé des politiques pour faire repartir la fécondité. La plupart des discours d'Angela Merkel évoquent ce changement démographique et les défis qui s'installent. La remontée de l'indice de fécondité de 1,39 en 2010 à 1,5 en 2015 s'explique en partie par cette politique fondée sur les aides directes, le développement de l'école qui accueille les enfants toute la journée et de lieux d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans. L'évolution est cependant lente au regard des 55 milliards d'euros engagés tous les ans. C'est que, culturellement, il est difficile pour les mères allemandes de « confier » un enfant de moins de 6 ans à un tiers. Les femmes doivent donc souvent, à la naissance, interrompre leur carrière, ce qui en décourage beaucoup et n'incite pas aux naissances nombreuses. C'est aujourd'hui encore un problème central outre-Rhin et qui freine tout mouvement de rattrapage rapide.

Le deuxième grand axe de la politique allemande a été de développer l'immigration et d'ouvrir le marché du travail allemand aux migrants européens puis extra-européens. Certes, l'apport des migrants arrivés en 2015 et en 2016 aura un effet favorable. On voit ainsi une nette distinction entre la

fécondité des femmes allemandes (1,43) et celle de nationalité étrangère (1,95). Mais là encore, on est loin de pouvoir inverser la tendance long terme.

L'évolution démographique allemande induit pour ce pays plusieurs risques dont les dirigeants sont conscients : le problème de la soutenabilité de la dépense publique (dette publique et dépenses de santé), celui de la soutenabilité de la compétitivité allemande, reposant sur une main d'œuvre qualifiée et innovante, celui de l'importance relative de l'Allemagne en Europe, notamment face à la France.

La crainte de l'insoutenabilité démographique des dépenses sociales, notamment de la retraite, a également durci la position allemande sur la question des déficits et de la dette. L'arrivée de Wolfgang Schäuble au ministère des Finances en 2009 a été un tournant de ce point de vue : le ministre des Finances a voulu à tout prix réduire la dette publique, principalement par une politique violente de désinvestissement public, afin que le pays se trouve dans une situation favorable au moment de faire face aux coûts immenses de la retraite dès les années 2020. Cette position a aussi justifié le refus de verser une aide directe aux pays en crise. Ces ajustements brutaux ont entraîné un afflux de migrants, principalement vers l'Allemagne, en provenance de ces pays où le taux de chômage était devenu très élevé. C'est ce qui a permis à la population allemande de repartir à la hausse à partir de 2011 et encore plus fortement à partir de 2014.

L'Allemagne a aussi empêché toute relance dont la zone euro aurait tant besoin.

Enfin, elle exclut tout rabais sur la dette grecque car, selon les dirigeants allemands, cet argent deviendra indispensable dans l'avenir.

Autrement dit, le problème démographique allemand, qui a creusé la dette de la zone euro, est, aujourd'hui, un des blocages principaux de l'économie de cette zone. Il exclut, du reste, à mon avis, toute évolution « fédéraliste » par une socialisation des dettes, car l'Allemagne ne croit pas que ses « partenaires » pourront l'aider à relever le défi, tandis qu'elle devrait « payer pour les autres » en attendant. Ce sentiment de déséquilibre a aussi un fondement économique.

Plus globalement, ce vieillissement annoncé de la population et les craintes sur les retraites qui font la une des quotidiens allemands – on parle d'une retraite à 69, 70 ans ou plus – encouragent l'épargne des actifs actuels. C'est

pourquoi les Allemands ne voient pas de problème à ce que leur excédent courant soit de 8,8 % du PIB alors que cet excédent crée au sein de la zone euro des déséquilibres considérables qui l'empêchent de sortir de la crise dans laquelle elle est plongée depuis 2008. Les Allemands considèrent que cet excédent est un gage de sécurité pour l'avenir. Le taux d'épargne est donc remonté l'an passé bien que l'Allemagne et l'Europe souffrent d'un excès d'épargne. Cette épargne, qui n'est pas investie, vient alimenter un système financier allemand fragile qui tourne à vide sur la finance internationale et empêche toute politique européenne d'investissement. Le fait que la réponse aux taux bas des Allemands a été non pas la dépense mais l'augmentation de l'épargne a des origines économiques.

Il y a aussi, en Allemagne comme en France, une réflexion sur la soutenabilité de la dette du système de retraites. Ce sera l'un des enjeux de la prochaine élection fédérale en septembre 2017.

En réalité, les efforts de Wolfgang Schäuble pour faire accepter par l'opinion le report à 69 ou 70 ans l'âge de la retraite sont un peu vains. Les « cinq sages » économiques allemands ont reconnu que cela ne suffira pas à régler le problème du financement de la retraite. Le défi est majeur pour l'Allemagne qui va être obligée de s'endetter considérablement pour financer son système de retraites dans un contexte déjà très difficile puisque les retraités allemands sont moins riches que le reste de la population et ont tendance à s'appauvrir. C'est un mouvement assez sensible en Allemagne de voir arriver une classe de retraités pauvres. Ils sont de plus en plus nombreux à faire de petits boulots. Les « mini-jobs » qui étaient destinés aux chômeurs de longue durée plutôt jeunes sont aujourd'hui occupés par des retraités ou des personnes en attente de retraite. Cela pose un problème politique et social important en Allemagne. Et là aussi, cela cristallise un certain nombre de problèmes importants au niveau européen : lorsqu'il faut se montrer solidaire avec les autres pays de la zone euro, ces personnes font valoir qu'il faudrait d'abord de la solidarité à l'intérieur de l'Allemagne. Ce n'est pas un hasard si ces retraités pauvres ont été parmi les premiers contingents qui ont rejoint le parti eurosceptique *Alternative für Deutschland* (AfD) qui est donné aujourd'hui à près de 15 % des voix en Allemagne. La montée de l'AfD contribue encore au durcissement de la position allemande. On voit combien ce problème démographique joue un rôle récurrent dans le durcissement de la politique allemande vis-à-vis du reste de la zone euro.

Le véritable enjeu est celui de la migration.

Comme on l'a vu, le seul moyen réel de contrer l'évolution démographique allemande est l'immigration massive. Ceci a évidemment pesé lourd dans la fin du système de Dublin en septembre 2015, même si d'autres explications culturelles ont joué dans la décision de Mme Merkel.

Cette explication conduit aujourd'hui à un nouveau défi : celui de l'intégration. En effet, la seule augmentation de la population par l'immigration n'est pas une solution en soi. Il faut former et intégrer cette population. C'est un défi auquel l'Allemagne commence à travailler, mais qui est très important parce que, si l'intégration des réfugiés de 2015 échoue, l'Allemagne aura perdu de son attractivité pour les migrations futures et le problème démographique deviendra plus aigu encore. On a vu que, pour limiter à 5 % la perte de population à l'horizon 2060, elle doit maintenir un solde migratoire moyen de + 200 000 personnes par an.

Le défi est aussi politique. L'immigration a été largement acceptée par la population allemande. Mais elle a conduit à un durcissement d'une partie de la population qui, en réalité, a mis à jour un mécontentement sous-jacent plus profond : celui de la persistance des inégalités Est-Ouest, du creusement des inégalités sociales et de la pauvreté, notamment des personnes âgées. Mme Merkel a surestimé la résistance en 2015. Considérant que l'économie allait bien, qu'elle était au faîte de sa gloire, que la situation politique était stable, elle pensait pouvoir ouvrir les frontières sans conséquences. Cela n'a pas été le cas. Depuis septembre 2015 on a vu la montée en puissance de l'AfD, parti ouvertement xénophobe. On a vu aussi la multiplication des actes de violence contre les migrants (700 répertoriés depuis le début de l'année par le Bureau de défense de la constitution allemande).

Il y a évidemment le coût de cette intégration. On a cru au début que l'intégralité des migrants qui arriveraient en Allemagne seraient qualifiés et pourraient se fondre dans le marché du travail allemand. On se rend compte que ce n'est pas le cas. Il faut « adapter » les réfugiés aux besoins de main d'œuvre, notamment qualifiée. Ceci demande du temps et des fonds. Il y a ici une tension avec les impératifs de désendettement qui n'est pas encore réglée. Wolfgang Schäuble continue à vouloir financer cette intégration sans déficit,

ce qui conduit à réduire les investissements nécessaires ailleurs. 115 milliards d'euros sont prévus d'ici à 2020¹⁶, mais selon le ZEW (*Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung*) on est à un besoin de 400 milliards d'euros pour le seul marché du travail.

Le danger, à terme, est que, face aux difficultés politiques et sociales que crée cette ouverture de 2015-2016, il y ait un durcissement de la droite allemande. Et Angela Merkel, après les défaites qu'elle a subies à Berlin et dans le Mecklenburg lors des élections régionales au mois de septembre, a amorcé un mouvement en arrière en durcissant un peu son discours. Évidemment, le risque c'est de voir une grande partie de son électorat traditionnel, conservateur, aller vers ce nouveau parti xénophobe, vers l'abstention ou vers d'autres partis. On sent donc en Allemagne un mouvement restrictif sur la politique migratoire future. Or on a vu qu'il faut conserver un solde migratoire extrêmement positif pour que l'Allemagne ait une chance de conserver sa place en termes démographiques et économiques. C'est l'enjeu de son avenir démographique, qui se joue maintenant, qui va aussi déterminer la place de l'Allemagne dans le jeu européen futur. En effet, l'immigration en Allemagne se joue ailleurs en Europe : dans les îles grecques, au sud de la Sicile, elle se joue dans les économies du sud et de l'est de l'Europe d'où viennent les travailleurs qui entrent en Allemagne.

Il y a beaucoup de contradictions dans la position allemande mais c'est une position assez difficile qui détermine en grande partie la politique européenne du gouvernement allemand.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, M. Godin, de cet exposé très intéressant concernant ce problème de la démographie qui, en effet, domine aujourd'hui tous les autres, notamment en Allemagne fédérale.

¹⁶ Cette somme correspond, sur cinq ans, à l'ensemble des dépenses supplémentaires qui ont été identifiées comme étant nécessaires pour intégrer les migrants (des dizaines de politiques qui vont des cours d'allemand aux formations professionnelles en passant par le logement).

Vous avez parlé d'une hausse de 1,1 million de personnes en 2015, grâce à l'arrivée des réfugiés. S'agit-il de 1,1 million de migrants supplémentaires, en solde ?

ROMARIC GODIN

C'est l'augmentation de la population. Le solde naturel est négatif de 188 000. Ce qui signifie qu'en 2015 l'Allemagne a un solde migratoire positif de 1,1 million de personnes, explicable par l'arrivée, notamment des réfugiés.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Peut-on déterminer la part des migrations intra-européennes dans ces 1,3 million d'immigrants ?

Autant que je me souviens, le solde migratoire allemand était de 350 000 en 2014. 2015 a donc vu une poussée très forte.

ROMARIC GODIN

Celui de 2014 a été poussé notamment par les arrivées de Polonais (toujours les plus nombreux) et d'Espagnols. Les chiffres pour 2015 ne sont pas encore connus.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

La Pologne, comme d'autres pays (Ukraine, Roumanie), se dépeuple. Ces pays pâtissent eux aussi d'un taux de fécondité très bas mais, de plus, leur population a tendance à migrer vers l'Allemagne.

ROMARIC GODIN

C'est un vrai problème aussi dans le cadre européen. Les pays d'Europe centrale et orientale (Peco), dont les modèles économiques sont basés sur un faible coût du travail, sont incapables d'intégrer leur population et sont encore obligés d'exporter des travailleurs. Leurs taux de chômage ont beaucoup diminué mais restent assez importants (10 % en Pologne). C'est un vrai problème car ils sont intégrés dans une chaîne de valeur européenne qui accélère encore cette dépopulation. Pour ces pays, la baisse de la population peut être très importante. Entre 2007 et 2015, la Bulgarie a perdu 5 % de sa population.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Je me tourne vers M. le professeur El Mouhoub Mouhoud qui va nous parler de l'Europe face au défi migratoire, des conséquences de l'immigration sur le marché du travail, l'emploi et les salaires.

EL MOUHOU B MOUHOUD

L'Europe face au défi migratoire

Merci, Monsieur le président.

Professeur d'économie, je travaille sur les questions migratoires mais aussi, plus généralement, sur des questions d'économie internationale, de délocalisation et de relocalisation des activités.

On m'a demandé d'intervenir sur les effets économiques de l'immigration. J'ai en effet contribué à quelques ouvrages et articles sur ces questions¹⁷.

¹⁷ E.M. Mouhoud « *L'immigration en France* », Mythes et réalités, à paraître chez Fayard, 2017.

Je reviendrai brièvement sur les caractéristiques des migrations internationales dans la mondialisation afin d'expliquer certains paradoxes et les effets de la mondialisation sur le marché du travail.

Je soulignerai ensuite l'impact de ces migrations sur le marché du travail, en particulier sur l'emploi et les salaires des autochtones. En effet il faut différencier deux types de population : ceux qui arrivent et ceux qui sont déjà là et travaillent. De plus, la question des migrants économiques est en opposition catégorielle avec celle des demandeurs d'asile et des réfugiés pour lesquels les conditions d'insertion sur le marché du travail ne sont pas exactement les mêmes.

Je terminerai en regardant le lien entre immigration et intégration. S'il y a bien une crise de l'intégration des populations issues de l'immigration, est-elle liée à la politique d'immigration et aux flux d'immigration ou bien à l'échec des politiques structurelles en direction des territoires en difficultés de l'économie et de la société françaises ?

Les caractéristiques des migrations internationales.

Arestoff F., Kuhn M., Mouhoud E.M. (2012), « *Transferts de fonds des migrants en Afrique du Sud: les conditions de départ du pays d'origine sont-elles déterminantes ?* », Revue Economique, Vol. 63, n.2, Paris.

Duwicquet V., Mouhoud E.M. and Oudinet J. (2014) « International migration by 2030: impact of immigration policies scenarios on growth and employment », *Foresight*, VOL. 16 NO. 2 2014, pp. 142-164, Emerald Group Publishing Limited, ISSN 1463-6689

Mouhoud E.M. (2012) « *Migrations internationales et mondialisation : paradoxes et impasses des politiques européennes d'immigration* », in « *Repenser l'Atlantique: commerce, immigration, sécurité* », Bruylant, Montréal.

Mouhoud E.M. & Oudinet J. (2010) « *Inequality and Migration: What different European patterns of migration tell us.* », International Review of Applied Economics Vol. 24, No. 3, July 2010, 407-26

"*International migration by 2030: impact of immigration policies scenarios on growth and employment*". "L'impact des politiques d'immigration sur la croissance et l'emploi à l'horizon 2030".

El. Mouhoub Mouhoud, Vincent Duwicquet et Joël Oudinot, dans le cadre du projet *Augur Project*

Les économistes ont maintenant accès à des bases de données assez solides et sérieuses qui permettent d'établir des distinctions entre pays d'origine, pays d'accueil et niveau de qualification des migrants pour tous les pays de l'OCDE¹⁸. Outre la remarquable base de données DIOC de l'OCDE, nous disposons de bases de données individuelles d'enquêtes et nous pouvons essayer de regarder à la fois les déterminants des migrations internationales et l'effet de ces migrations.

On compte environ 250 millions de migrants internationaux, ce qui représente environ 3,5 % de la population mondiale (7,43 milliards d'hab.), contre 2,5 % (sur 3,01 milliards d'hab.) en 1960. C'est deux fois moins que pendant la période de la première mondialisation (1865-1910) où la part de la migration internationale (européenne essentiellement) dans la population mondiale (1,66 milliard d'hab. en 1900) était de plus de 6 %. Même si l'immigration a augmenté en valeur absolue, elle représente, relativement à la population mondiale, deux fois moins que ce qu'on a connu durant la première mondialisation.

La décomposition de ces migrations révèle une position dominante des États asiatiques (150 millions viennent d'Asie, 62 millions d'Europe, 37 millions d'Amérique latine, 34 millions d'Afrique).

La provenance des migrants semble paradoxale.

Contrairement aux idées reçues, ils viennent massivement des pays à revenu intermédiaire et très peu des pays pauvres. Par rapport à la période des années 1960-1970, jusqu'au prétendu arrêt de l'immigration en 1974 dans le cas français par exemple, les coûts de migration sont devenus extrêmement élevés

¹⁸ L'OCDE produit plusieurs bases de données sur les migrations internationales :

Base de données sur les migrations internationales. Contient des séries annuelles sur les flux et les effectifs de migrants dans les pays de l'OCDE.

Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC). Contient des données détaillées comparables entre les pays sur une large série d'indicateurs démographiques ou relatifs à la situation sur le marché du travail des immigrés vivant dans les pays de l'OCDE.

Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE et les pays non OCDE (DIOC-E) (<http://www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm>), extension de DIOC à des pays hors de l'OCDE pour l'année 2000.

(demander un visa coûte l'équivalent de 10 % du PIB par hab. d'un pays en développement). Cette hausse considérable des coûts de mobilité crée des phénomènes d'auto-sélection intéressants. En décomposant les migrations par niveaux de qualification, nous observons que l'émigration de qualifiés, rapportée à la population de qualifiés dans les pays d'origine, est beaucoup plus élevée pour les pays pauvres. Plus de 70 % de sa population qualifiée de Haïti vit à l'étranger, contre 6 % à 10 % pour les pays à revenu intermédiaire comme l'Inde ou la Chine.

Les effets des migrations sur le marché du travail, mis en exergue par les économistes ces dernières années à partir des travaux empiriques récents, peuvent surprendre. Les coûts de mobilité induisant un phénomène d'auto-sélection, pour pouvoir augmenter ses chances d'émigrer il faut pouvoir investir dans l'éducation. Il en résulte une surreprésentation des qualifiés parmi les migrants. En stock, pour l'Union Européenne à 28-30 % des migrants sont de niveau d'éducation tertiaire (Bac et plus). Nous sommes très proches de la position américaine qui est de 31 %. Le nombre de migrants qualifiés a ainsi augmenté de plus de 90 % entre 1990 et 2010. La progression de la part des migrants qualifiés sur la période des années 1990-2000 résulte donc non seulement des politiques sélectives d'immigration mais aussi des phénomènes de sélection des migrants eux-mêmes qui font que les migrants les plus qualifiés ont le plus de chances de partir.

On observe aussi une féminisation des flux migratoires. C'est un phénomène récent. Auparavant, les migrations étaient plutôt masculines. Aujourd'hui les migrations sont à 51 % féminines, selon les chiffres de la division population de l'ONU, et on a une surreprésentation des femmes parmi les migrants qualifiés.

Les caractéristiques des migrants internationaux, comparées aux caractéristiques démographiques des autochtones, expliquent pourquoi les effets de l'immigration peuvent parfois paraître surprenants. 58 % des non migrants sont en âge de travailler (15-19 ans à 60-64 ans). Chez les migrants cette proportion est de 72 %. Cette observation rejoint les débats que nous avons eu sur la question du vieillissement.

L'impact sur le marché du travail.

À partir de l'écart des caractéristiques démographiques entre les migrants et les non-migrants, sachant que les migrants ne proviennent pas des pays pauvres mais des pays à revenu intermédiaire et que les pays pauvres envoient relativement plus de qualifiés que les pays à revenu intermédiaire, les effets sur le marché du travail des pays d'accueil sont aussi intéressants à regarder.

Consensus de la littérature économique : Ces effets sur le marché du travail du pays d'accueil sont de faible magnitude, comme en attestent les travaux récents réalisés aux États-Unis et dans les pays de l'OCDE. L'impact sur les salaires et l'emploi des autochtones est très faible.

L'impact des migrations sur les pays d'origine est beaucoup plus élevé. Les transferts de fonds des migrants représentent environ 600 milliards de dollars soit trois fois l'aide publique au développement. Ce sont des mannes d'argent qui permettent de réduire la pauvreté, de scolariser les enfants etc.

Concernant les pays d'accueil on observe un effet sur les salaires et un effet sur l'emploi.

L'accroissement de l'immigration provoque une augmentation de l'offre sur le marché du travail. On pourrait observer des effets concurrentiels sur les salaires des autochtones si les autochtones et les migrants étaient substituables, s'ils avaient les mêmes caractéristiques. Nous disposons sur ce sujet de deux études récentes extrêmement sérieuses : celle de Grégory Verdugo, de la Banque de France, et Xavier Ortega, de la *London school of economy*¹⁹, et, au

¹⁹ "The impact of immigration on the local labor market outcomes of blue collar workers: panel data evidence," Javier Ortega & Gregory Verdugo, 2015. LSE Research Online Documents on Economics 61073, London School of Economics and Political Science, LSE Library.

"The Impact of Immigration on the French Labor Market: Why so different?", Grégory Verdugo et Javier Ortega, Labour Economics, 2014, Vol 29 (https://34b18790-a-62cb3a1a-s-sites.googlegroups.com/site/gregoryverdugo/occupation.pdf?attachauth=ANoY7cpNyr5o075THzF2snE91-tc11v--ZCUP7dj-rx2MGuM1rcvd_DqqWJBH3wLg7PIGvsLLXKySeqkHUPSZneoMgaucoUIKuE4x8d5GbNHl6gRuZHvHxf7HZp1rTKFTjismVUJ0FBwjpsTNKlirIPIL4T8uXznNTXkK9ZZNVhcff)

CEPII, celle de Mitaritonna, Orefic et Peri (2014)²⁰. Nous disposons en France des données de déclaration sociale car les entreprises sont obligées de déclarer les caractéristiques de leurs employés (âge, qualification etc.), y compris celles des migrants qu'elles emploient. En mettant en relation les caractéristiques des entreprises avec celles des salariés qu'elles emploient on peut regarder, bassin d'emploi par bassin d'emploi, les effets de l'arrivée de migrants sur les salaires des autochtones. On trouve un effet mineur mais légèrement positif sur l'emploi et sur les salaires des natifs (de 5 % dans les deux études que je cite). En effet, les emplois occupés par les migrants n'ont pas les mêmes caractéristiques que ceux des natifs. Les migrants et les natifs sont complémentaires, et non substituables, sur le marché du travail. On décompose l'emploi, non seulement par catégories socio-professionnelles (ingénieurs, techniciens, contremaîtres, ouvriers spécialisés, ouvriers qualifiés etc.) comme on le faisait auparavant, mais aussi en distinguant les différentes tâches que portent les travailleurs : un ingénieur porte des tâches cognitives (connaissances, coordination) mais aussi des tâches manuelles. Un ouvrier porte aussi des tâches manuelles d'exécution routinière et des tâches plus cognitives, qui nécessitent plus de collaboration. Selon une étude de 2015 à partir des données exhaustives de déclaration sociale on observe que, à catégorie socio-professionnelle égale, les migrants occupent les tâches d'exécution, ce qui fait que les natifs peuvent se replier sur des tâches plus élaborées qui leur valent des gains salariaux plus élevés.

Certes, il y a des biais :

Lorsque les migrants arrivent, il se peut que ce soit parce que le bassin d'emploi est très dynamique (problème de causalité inverse). Mais en corrigeant ce biais on trouve quand même des effets positifs.

Quand les immigrés arrivent dans un bassin d'emploi les natifs peuvent partir vers un autre bassin d'emploi, donc l'effet peut être minimisé. On corrige aussi cet effet et on trouve encore un effet légèrement positif sur les salaires des autochtones.

[TCHy_zi3PbutQtSISLxxl1O8y-8bt88OXJFOBjxikW3ykXcTloakw%3D%3D&attredirects=0\)](https://cepii.fr/fr/PDF/publication/2014-09/2014-09-01-Immigrants%20and%20Firms%20Productivity%20Evidence%20from%20France.pdf)

²⁰ Cristina Mitaritonna, Gianluca Orefic, Giovanni Peri, *Immigrants and Firms' Productivity : Evidence from France*, CEPII Working Paper, n°2014-09, mars 2014.

Dans une situation où le chômage est à 10 % ou 12 %, dire que l'effet de l'immigration sur les salaires des autochtones est positif peut paraître conceptuellement difficile et contrefactuel par rapport à ce qu'on peut observer autour de soi... mais c'est vrai.

L'Insee décompose la France en 322 zones d'emploi (où travaillent et vivent les gens) relativement homogènes. On observe qu'environ 40 % de ces zones d'emploi sont en situation de difficulté de recrutement en dépit d'un taux de chômage supérieur à 10 %. Ce déséquilibre entre les demandes et les offres d'emploi sur le marché du travail peut expliquer pourquoi les immigrants, qui n'ont pas les mêmes caractéristiques que les autochtones, peuvent avoir des effets positifs sur le marché du travail.

En revanche, lorsqu'il y a des concurrences, lorsqu'ils pèsent à la baisse des salaires, ils le font au détriment des vagues d'immigration précédentes. Les travaux récents montrent que, en Europe comme aux États-Unis, les immigrants se concurrencent entre eux, entre vagues d'immigration et concurrencent peu les natifs qui, eux, sont autorisés à occuper des tâches plus élaborées du fait de l'arrivée des migrants. Cela s'observe dans les grandes villes : les marteaux-piqueurs sont dans les mains des immigrants récents, pas dans celles des natifs, ni dans celles des enfants de migrants.

Ces phénomènes de complémentarité font que l'effet des migrations n'est pas négatif, il est plutôt légèrement positif sur le marché du travail des pays d'accueil.

Immigration et intégration.

M. Godin évoquait les 115 milliards sur cinq ans nécessaires pour l'accueil des réfugiés en Allemagne. L'arrivée des migrants a un effet sur l'offre de main d'œuvre sur le marché du travail mais aussi sur la demande de biens. La consommation augmente. Les études récentes montrent que, en Allemagne et en Suède, l'arrivée actuelle des réfugiés a augmenté la croissance de la demande de 0,2 points de PIB. L'effet sur la demande est sous-estimé quand on raisonne uniquement sur le marché du travail en équilibre partiel mais si on prend en compte l'ensemble de l'économie on a des effets de compensation.

Si on n'a pas une bonne politique d'accueil on peut laisser se déclencher des conflits majeurs mais ce coût de l'accueil peut être financé par l'arrivée des migrants eux-mêmes, par la croissance qu'autorise cette nouvelle immigration.

Réfugiés et migrants économiques.

Les chiffres sont bien connus, diffusés par le ministère de l'Intérieur et par l'OCDE (le rapport de l'OCDE de 2016 (sur l'année 2015) sur les migrations internationales vient de sortir).

La France présente un solde migratoire net de +100 000 (200 000 migrants qui rentrent chaque année, 100 000 qui repartent).

Sur ces 100 000, les 20 000 immigrants professionnels (soit 0,3 % de la population française, contre 0,7 % en moyenne pour les pays de l'OCDE), constituent un afflux inférieur à la moyenne européenne. Ce faible nombre est la raison pour laquelle les effets sur le marché du travail ne sont pas substantiels.

La deuxième source d'immigration est l'immigration de libre circulation, d'origine européenne, qui a beaucoup augmenté (90 000 en France).

La troisième source est la migration familiale : 80 000 migrations liées aux conventions internationales dont plus de deux tiers sont liées au regroupement d'époux de Français et environ 15 000 au regroupement familial d'immigrés.

Les migrations professionnelles sont donc relativement minoritaires.

L'afflux de réfugiés est tout à fait substantiel : 1,4 million de nouveaux immigrants dans les pays de l'OCDE du fait des conflits. Sur les quinze conflits en cours dans le monde, trois se déroulent au Moyen-Orient, plusieurs autres en Afrique. Sur ces 1,4 million, 1,2 million sont allés en Europe (dont 800 000 en Allemagne). L'Allemagne, et, avec elle, la Suède, l'Autriche et la Hongrie, ont concentré la plus grande part de l'immigration nouvelle liée au choc des conflits de ces dernières années.

Le problème clé de ces réfugiés est la non-répartition, la concentration sur très peu de pays d'entrée et d'accueil.

Il faut souligner aussi que les flux de ces demandeurs d'asile qui obtiennent ensuite le statut de réfugiés doivent être gérés de manière globale. Cela ne ressort pas de la politique d'immigration des États. En revanche, dans le cas de l'immigration professionnelle, chaque pays a des besoins spécifiques, comme cela a été souligné, et on peut juger légitime que la politique d'immigration soit de la compétence des États-nations.

Les flux de réfugiés fuyant la guerre en Syrie, dont les origines sont largement liées à l'intervention de l'Administration américaine en Irak, impliquent une gouvernance globale. Pour une fois on peut saluer la position de l'Europe qui avait décidé de manière plutôt rationnelle de répartir les arrivées nouvelles en fonction de critères économiques (PIB par hab.), de critères de population et de critères de taux de chômage. Cette proposition visait à éviter les concentrations sur peu de pays. Au lieu de cela on a eu des stratégies non-coopératives. Avant que l'Allemagne n'ait pris sa décision unilatérale d'accueillir les immigrants, la France avait aussi refusé cette politique de coordination à l'échelle européenne. Nous sommes face à un phénomène global lié aux chocs politiques qui va susciter des migrations massives. C'est le cas aussi pour les migrations climatiques. De plus en plus de migrants, non pas volontaires mais forcés, vont partir pour des raisons liées à des chocs.

Il y a donc une politique de gouvernance globale à trouver.

Ensuite, il y a une politique d'accueil spécifique à ces réfugiés.

L'enquête ELIPA (Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants)²¹ en France et d'autres enquêtes aux niveaux européen et mondial, permettent de distinguer le niveau de qualification des migrants. 40 % des Syriens arrivés récemment sont de niveau Bac et plus. Simplement, ils ne parlent pas la langue. Il y a donc un coût d'investissement spécifique dans l'accueil des réfugiés. L'entrée sur le marché du travail des migrants économiques est extrêmement rapide (leur taux d'emploi atteint 90 %). En revanche l'accès à l'emploi des réfugiés est beaucoup plus lent. Il faut en moyenne six ans pour qu'un demandeur d'asile qui va devenir protégé rentre sur le marché du travail. Il y a donc bien un coût transitionnel spécifique aux demandeurs d'asile. Il faut agir par une politique d'investissement pour que

²¹ L'enquête ELIPA (Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants) a pour objet d'appréhender les parcours d'intégration des personnes bénéficiaires d'un premier titre de séjour qui ont vocation à s'installer durablement en France. Pour cela, elle se propose d'interroger des personnes aussitôt après l'obtention de leur premier titre de séjour, puis de les réinterroger un an puis trois ans plus tard.

L'enquête est réalisée par le département des statistiques, des études et de la documentation de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'intérieur.

l'effet de l'immigration soit rentable pour l'économie d'accueil. Certains pays, comme la Suède, ont bien avancé sur ce terrain. L'Allemagne a essayé, avec les difficultés qu'on sait. Nous sommes loin d'une politique cohérente d'investissement en faveur des réfugiés qui viserait à accélérer leur entrée sur le marché du travail afin que ce coût transitionnel soit minoré autant que possible. Je pense qu'il y a, là aussi, une possibilité de coordination au niveau européen qui peut être intéressante.

Dans ces débats, fortement instrumentalisés, sur la question des migrations, deux écueils doivent être évités : considérer que l'immigration est la source de tous les problèmes, ce qui est loin d'être le cas, et considérer que la migration est la solution à tous les problèmes. L'immigration à elle-seule ne peut être « la » solution ni pour le vieillissement, ni pour le marché du travail.

Le dernier rapport de l'OCDE sur l'intégration des réfugiés montre que depuis la crise des *subprimes* (2007-2008), l'écart de taux de chômage entre les natifs et les migrants (femmes et hommes) s'est encore accru en Europe alors qu'après une faible augmentation de l'écart au début de la crise, ces taux ont convergé très rapidement aux États-Unis. Cela tend à montrer que nous avons un problème, un défi d'insertion sur le marché du travail qui est plus compliqué.

Nos politiques d'immigration seraient-elles trop laxistes ?

Même si nous stoppons l'immigration, supprimant les 100 000 entrants annuels, les problèmes de non-intégration – dans des régions bien spécifiques – des populations issues de l'immigration ne seraient pas réglés. Il y a bien un problème d'intégration qui s'est accru depuis la crise. En France, environ un million de personnes sont exclues de tout système (scolaire, social...). L'origine de ce problème ne réside pas dans les flux d'immigration qui ont plutôt tendance à se restreindre. Même avec l'afflux des réfugiés, en 2015, la France a reçu 35 000 protégés (un par commune) contre 800 000 en Allemagne. Nous sommes loin d'un afflux considérable de migration.

En revanche nous rencontrons des difficultés d'intégration liées à la crise.

Trois politiques structurelles, qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'immigration, ont échoué :

- Échec des politiques du marché du travail : Les économistes ont montré que lors des périodes de croissance les sorties des ghettos s'étaient accélérées. Ce fut le cas à la fin des années 1980, période de croissance exceptionnelle de l'emploi, et au début des années 2000. Quand le marché du travail absorbe les nouveaux arrivants, les phénomènes de ghettoïsation se réduisent.
- Échec des politiques d'aménagement du territoire.
- Échec des politiques d'éducation.

Le cumul de ces échecs des politiques structurelles explique la triple ségrégation, territoriale, ethnique et sociale qui est nouvelle dans l'histoire du capitalisme français : ce n'est qu'à partir des années 1990 que cette superposition des inégalités s'est trouvée documentée et reconnue de fait. Les solutions ne résident pas nécessairement dans l'arrêt des flux d'immigration car cela ne changerait rien aux défis d'intégration liés à l'échec de ces politiques structurelles.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Nous parlons de questions difficiles. Il faut savoir reconnaître les réalités.

Par expérience – mais je n'ai pas tous les chiffres qui permettraient de corroborer cette expérience – je pense qu'il y a quand même des problèmes d'intégration redoutables que vous semblez un peu sous-estimer.

Je citerai quelques faits : Les attentats en France et ce qu'ils ont révélé, le Brexit, ce qui s'est passé en Allemagne avec les déclarations de Mme Merkel et la montée de l'AfD dans un certain nombre de *Länder*, les élections régionales françaises où le Front national a obtenu 6,8 millions de voix...

S'il n'y a pas là des indicateurs d'alerte, je ne sais pas ce dont on parle !

La réalité, c'est qu'il y a des problèmes que nous ne devons pas occulter.

D'expérience, je connais les problèmes de l'échec scolaire, ceux de la délinquance, je sais comment celle-ci peut prospérer dans certains quartiers où, pour des raisons diverses, la police pénètre difficilement et où les informations circulent extrêmement mal. C'est la caractéristique d'un certain nombre de systèmes sociaux très largement liés à l'immigration et à la famille endogamique. Faire comme si ces problèmes n'existaient pas c'est refuser de

regarder la réalité en face. Pour la dominer il ne faut pas dénier ce qu'elle est et ce qu'elle présente comme difficultés.

Nous avons entendu des exposés extrêmement intéressants. On a trouvé des solutions : faire voter les bébés et faire travailler les vieux, y compris par des « mini-jobs », jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus !

D'une manière générale, bien que n'étant pas libéral, je crois aux systèmes d'autorégulation, ne serait-ce que l'inflation qui, à la fin, met tout le monde d'accord. « L'euthanasie des rentiers » permet aussi de restructurer les dettes et de résoudre les problèmes qui sont au cœur de la politique qui découle des accords de Maastricht.

Ce que nous avons entendu des précédents exposés révèle l'existence de conflits entre ceux qui tiennent à leur bas de laine (les vieux) et ceux qui considèrent que, dans la « lutte des âges », ils ont finalement le dessous (les jeunes). C'est une réalité.

On a parlé aussi de l'opposition entre les pays européens qui attirent et ceux qui perdent de la population. Ce problème des migrations des pays périphériques, des pays méditerranéens vers les pays du Nord est au cœur même du fonctionnement de la zone euro.

Je suis tout à fait favorable à l'intégration, absolument essentielle dans le modèle républicain français pour pouvoir maintenir un pays ouvert, ce qui est non seulement souhaitable mais nécessaire. Cette intégration ne va pas de soi, il faut être conscient que c'est difficile. Au-delà d'une question d'argent, c'est très probablement une question de mentalité, de culture, de valeurs communes. Or les valeurs communes ne s'acquièrent pas facilement. La terrible violence de la société française, les agressions contre les policiers et les enseignants, sont aussi des indicateurs d'alerte. Cela tient probablement à bien d'autres choses que l'immigration. Vous avez raison de dire que cela tient aussi à la désagrégation du système de la transmission, bref de la crise de l'École républicaine.

Cela tient aussi au chômage. Comme le disait M. El Mouhoub Mouhoud, les États-Unis connaissent une croissance deux fois plus importante que celle de l'Europe, ce qui favorise l'intégration et limite les écarts en termes de

chômage. En effet, les États-Unis ont un taux de chômage de 5 % contre 10 % à 12 % en Europe.

Regardant les tendances générales de la démographie, je constate qu'on prévoit que l'Afrique subsaharienne double sa population... Elle l'a déjà doublée en trente ou quarante ans, avec 700 millions d'habitants. L'Afrique du nord du Sahara a à peu près réalisé sa transition démographique, sauf, me dit-on, en Égypte et en Algérie où on observe des retournements de l'indice de fécondité. Selon une projection, en 2100 la population de l'Afrique serait de 4 milliards d'habitants ! Nous avons tous à l'esprit un exposé que nous avait fait Serge Michailof, auteur de « *Africanistan: L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ?* »²². Il s'appuyait sur les travaux de Paul Collier pour montrer le rôle des diasporas que le Professeur Dumont a évoqué : la diaspora, sorte de « bureau d'accueil », facilite le flux des pays d'émigration vers les pays d'immigration.

M'intéressant à ces problèmes, en 1998-1999, j'avais lancé le concept de co-développement. J'avais essayé d'influer sur la politique européenne au conseil de Tampere²³. Il faut absolument aider ces pays à se développer. Les taux de fécondité (5, 6 ou 7 enfants par femme au Niger) dans les pays du Sahel - du caillou ! – font réfléchir. Bien sûr la migration se fera d'abord vers le Golfe de Guinée mais elle n'y restera pas.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'accueillir quiconque veut s'installer sur le sol européen. Mme Merkel vient d'en faire l'épreuve. Il faut donc résoudre ce problème, en ayant une vision « en amont » qui ne me paraît pas du tout exister aujourd'hui. J'ai vu avec plaisir que Mme Merkel est allée faire une tournée en Afrique, en commençant par le Niger. Je pense que ces problèmes ne peuvent être sous-estimés. Ils sont forcément très impressionnants et il faut

²² Lors du colloque « *Le modèle français d'intégration* », organisé par la Fondation Res Publica le 23 novembre 2015, M. Serge Michailof, chercheur associé à l'IRIS, auteur de « *Africanistan: L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ?* » (14 octobre 2015, Fayard), était intervenu sur le thème « *Pouvons-nous, devons-nous, accueillir tous les migrants ?* » (http://www.fondation-res-publica.org/Pouvons-nous-devons-nous-accueillir-tous-les-migrants_a936.html).

²³ Le Conseil européen a tenu à Tampere, les 15 et 16 octobre 1999, une réunion spéciale consacrée à la création d'un « espace de liberté, de sécurité et de justice » dans l'Union européenne.

les traiter d'une manière non irénique car ce sont de vrais problèmes à venir. Si nous voulons éviter des dérives que nous-mêmes considèrerions comme inacceptables, il vaut mieux prendre le taureau par les cornes et voir ce qu'on peut faire pour maîtriser une équation qui est forcément difficile si les chiffres que j'ai avancés sont les vrais.

Ce n'est qu'un aspect de la question auquel s'ajoutent tous les aspects évoqués précédemment qui sont bien réels et vont modifier la carte géopolitique de l'Europe. Je ne sais pas comment cela peut se corriger. Je vois que les Allemands mènent dans le domaine du numérique une politique infiniment plus ambitieuse que la nôtre : Ils ont 200 000 robots quand nous en avons 30 000. La révolution numérique est une façon d'échapper à l'étreinte de la démographie.

Nous sommes en face d'immenses problèmes dont la solution implique imagination et volonté.

Débat final

HAKIM EL KAROUÏ

Un mot pour sortir des frontières européennes : un autre grand pays, la Chine, gère sa politique en fonction de sa démographie. La Chine a une vraie stratégie économique fondée sur l'accumulation de richesse dont l'objectif est de payer la soutenabilité de l'économie, surtout du système social, quasi-inexistant, quand les enfants uniques nés dans les années 1970 arriveront à l'âge de la retraite. On peut lire la stratégie d'accumulation de la Chine à l'aune de sa démographie, avec un changement récent : constatant qu'ils ne pourront plus maintenir leur modèle exportateur avec si peu d'actifs, les Chinois ont mis fin à la politique de l'enfant unique.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

On ne peut pas à la fois épargner pour investir et laisser la démographie se développer d'une manière telle que cela anéantit l'épargne. C'est le raisonnement qu'avaient fait les Chinois. J'avais entendu cela dans la bouche d'un vice-premier ministre soviétique en 1981, qui me disait : « Les pays qui ne maîtriseront pas leur démographie crouleront au XXI^{ème} siècle sous leur propre poids comme des termitières ». L'image m'avait impressionné. Aider un pays à maîtriser sa démographie, dans tous les sens, car on peut aller d'un excès à l'autre, paraît très important.

GAËL FRANCILLETTE

L'accumulation de toujours plus de richesses me fait penser à une pyramide de Ponzi : toujours plus de personnes pour permettre aux autres personnes de gaspiller davantage ... Aujourd'hui nous avons atteint un stade de développement technologique qui nous permet d'optimiser nos dépenses, d'optimiser notre gestion du quotidien. Pourquoi donc baser un raisonnement sur une demande croissante de population ?

ROMARIC GODIN

Comme l'a dit le professeur Dumont, le problème démographique est lié au problème économique par un lien direct. Un pays qui a moins d'habitants a un PIB susceptible d'être moins fort. Le PIB est aujourd'hui le critère retenu par les gens qui gouvernent les pays européens, notamment l'Allemagne, dont le modèle économique – que je ne défends pas – est basé sur la compétitivité et la productivité. Je présente les problèmes tels qu'ils se posent en Allemagne. Si un gouvernement allemand décide demain d'une autre forme de croissance, basée sur des critères différents, la logique et les problématiques seront complètement différentes...

GAËL FRANCILLETTE

Ma question s'adresse à M. El Mouhoub Mouhoud. J'entends parler de la fuite des talents. On dit que la France perd ses intellectuels, perd ses scientifiques. Or vous dites qu'il faut intégrer le plus possible de réfugiés diplômés. La solution ne serait-elle pas plutôt de contribuer à améliorer la situation dans leur pays pour qu'ils puissent y retourner et reconstruire ?

EL MOUHOUB MOUHOUD

Les travaux récents des économistes sur les effets de la fuite des cerveaux sont très intéressants. Dans les années 1970 la thèse était celle du pillage des cerveaux (celle que vous reprenez) selon laquelle le départ des cerveaux est une externalité négative pour le pays d'origine, ce qui est vrai... Mais la littérature économique sur ce sujet montre qu'il y a des effets de seuil : l'effet négatif de la fuite des cerveaux sur le pays d'origine n'apparaît qu'au-delà de 15 % à 20 % de taux d'expatriation des qualifiés (voir l'état des lieux de la littérature économique récente sur la question dans « *Globalization, brain drain and development, Journal of Economic Literature* » (50 :3, 681–730) de Frédéric Docquier et Hillel Rapoport (2012). En-dessous de ce seuil il y a des effets

positifs sur les pays d'origine. C'est le paradoxe des effets de l'émigration : un effet relativement faible sur les pays d'accueil mais extrêmement fort sur les pays d'origine. C'est même le paradoxe de la mondialisation : la migration internationale est la composante la plus restreinte dans cette liberté de circulation, par rapport au commerce, aux investissements directs, aux technologies et connaissances et à la finance, mais c'est la migration internationale qui a les effets en retour sur les pays d'origine les plus importants.

Cela passe par trois mécanismes :

Les retours de migrants se développent de plus en plus. Toute une série d'expériences mondiales montrent que l'effet des retours des migrants peut avoir un impact sur la croissance des pays d'origine. C'est documenté sur Bangalore, sur l'Inde, sur la Thaïlande... tous des pays qui ont des niveaux raisonnables d'expatriation de qualifiés. Ce n'est pas le cas des pays pauvres qui perdent énormément.

Les transferts d'argent des migrants, contrairement à l'aide publique au développement et à d'autres sources de capitaux, qui ressortent, sont des transferts microéconomiques qui vont directement vers les familles, réduisent la pauvreté transitionnelle, permettent d'améliorer la scolarisation des enfants et d'augmenter le stock de capital humain dans le pays d'origine.

Enfin, les économistes ont mis en avant un effet d'incitation à l'éducation. Dans la mesure où les migrations sont très coûteuses, qui veut émigrer a intérêt à augmenter son niveau d'éducation.

Ces trois effets cumulés donnent un effet positif sur le pays d'origine.

Mais l'effet est dramatique pour les pays où le taux d'expatriation est supérieur à 20 % qui tombent dans la « trappe au sous-développement » :

- nombreuses expatriations de qualifiés,
- moins d'investissements directs à l'étranger (IDE) car ceux-ci ne viennent que s'il y a du capital humain, des gens qualifiés,
- moins d'infrastructures,
- beaucoup plus de maladie car le taux d'expatriation des médecins et des infirmières (multiplié par dix en quinze ans) est dramatique pour des pays qui en ont le plus besoin.

Cela plaide pour un renouvellement de la politique de l'immigration, moins systématique mais beaucoup plus ciblée. L'une de mes propositions (dans un

livre à paraître²⁴) est d'augmenter l'aide publique au développement, pour les pays qui perdent, au prorata des pertes subies en termes de fuite des cerveaux, mais pas pour les pays qui gagnent ! Il n'y a pas de raison d'aider des pays qui gagnent à la fuite des cerveaux. Cela peut se traduire par l'augmentation d'une aide publique au développement sur la connaissance, sur le co-développement dont parlait M. Chevènement, les universités, la coopération afin de faire du gagnant-gagnant dans cette fuite des cerveaux, gagnante pour certains mais perdante pour d'autres.

GERARD-FRANÇOIS DUMONT

Sur cette question, je souhaite ajouter un élément important : il convient d'analyser la politique des pays d'origine vis-à-vis de leurs diasporas.

En effet, selon les politiques mises en œuvre par ces pays, les effets induits peuvent être très différenciés. Certains pays se désintéressent totalement de leurs ressortissants vivant à l'étranger et, dans ce cas, l'effet pour le développement du pays est fort maigre, voire nul puisque les éventuelles remises transférées par les émigrés vers leur pays d'origine ne servent qu'à améliorer la vie quotidienne de ceux qui y sont restés et, le plus souvent, à réduire la pauvreté.

À l'inverse, d'autres pays mènent des politiques visant à inciter leurs diasporas à aider leur développement. Ils donnent par exemple à leurs nationaux expatriés des avantages en matière de fiscalité ou de réglementations administratives, celles-ci étant simplifiées quand leurs diasporas veulent investir dans leur pays d'origine.

Le cas de l'Inde est particulièrement intéressant. En effet, dans les premières décennies suivant son indépendance, ce pays s'était complètement désintéressé des Indiens de l'étranger, au point d'ignorer ses ressortissants en Ouganda et qui étaient sur le point de se faire assassiner par les sbires d'Amin Dada. Ces ressortissants n'ont donc pu, majoritairement, trouver refuge qu'au Royaume-Uni. Puis, dans les années 1990, l'Inde, comprenant le rôle positif que les Indiens de l'étranger peuvent exercer pour le développement de leur pays, a mis en œuvre une politique vis-à-vis de ses diasporas, avec des conditions

²⁴ E.M. Mouhoud « *L'immigration en France* », Mythes et réalités, à paraître chez Fayard, 2017

spécifiques d'attractivité, un colloque annuel avec les représentants de ces diasporas, des prix attribués à ses membres, etc. Désormais, l'Inde fait en sorte que ses diasporas concourent à l'essor économique du pays et à sa présence géopolitique²⁵.

Ainsi, quant au rôle des immigrants dans le développement de leur pays d'origine, les situations peuvent être très contrastées.

MICHELE GENDREAU-MASSALOUX

Je voudrais d'abord souligner la qualité de l'école économique française. Il y a vingt ans, la démographie ne figurait pas parmi les disciplines qui tenaient le haut du pavé dans le monde universitaire. Aujourd'hui, les travaux que vous conduisez, reconnus partout, font autorité. J'y vois un très bon signe, non seulement pour le travail universitaire mais pour ses effets sur les politiques nationales, européennes et mondiales. De ce point de vue, à part quelques hommes d'État, dont Jean-Pierre Chevènement, dont notre ami le ministre russe qui parlait déjà de la « fourmilière », je ne vois guère de propos politiques qui, de façon récurrente, fassent droit aux analyses démographiques pourtant nécessaires, comme vous le prouvez vous-mêmes.

Plusieurs d'entre vous ont eu des expériences dans la proximité d'hommes politiques. L'un d'entre vous, journaliste, fait partie de ceux qui tiennent un rôle important pour sensibiliser l'opinion. Bien sûr, on peut comprendre que cette opinion soit déjà, *a priori*, tributaire d'autres sujets – la violence, les quartiers, les difficultés d'intégration – qui tiennent un rôle beaucoup plus fort que les analyses économiques dans la perception par les citoyens de la réalité qu'ils vivent au quotidien.

Je voudrais savoir si chacun d'entre vous peut décrire les difficultés qu'il rencontre, lorsqu'il est en contact avec des politiques, à faire en sorte que ces personnalités puissent intégrer à leurs propositions – la période s'y prête – les analyses que vous produisez vous-mêmes. Je trouve que le sujet, pour le moment, se pose de façon intellectuelle, mais que l'on entend très faiblement votre voix et je le regrette.

²⁵ Dumont, Gérard-François, « *Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne* », *Géostratégiques*, n° 19, avril 2008.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Comment et dans quels domaines voudriez-vous que ces propositions fussent formulées ?

MICHELE GENDREAU-MASSALOUX

Il faudrait d'abord que les démographes puissent, au niveau du terrain, des élus locaux par exemple, apporter une perception du contexte global de leurs analyses et en même temps participer à l'élaboration des politiques publiques.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

J'ai été élu local pendant près de quarante ans. J'avais décidé, au grand effroi de ma municipalité, d'installer un Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA). Il fut créé sans que cela posât tant de problèmes...

MICHELE GENDREAU-MASSALOUX

Un CADA est installé dans une petite commune de l'Aude, Lagrasse, où Patrick Boucheron, professeur au Collège de France, tient régulièrement des ateliers où les questions de démographie sont abordées. Ces cas sont remarquables, louables mais rares.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Il y a eu, à mon avis à juste titre, de la part du ministre de l'Intérieur, une proposition de répartition des 7 000 migrants de la fameuse « jungle » de Calais qui n'aurait pas dû poser le moindre problème. Or je vois que certaines des plus grandes régions de France s'opposent à l'installation de quelques centaines de migrants qu'on saupoudre dans la campagne... Dans une France

relativement peu dense sur le plan démographique, cela ne devrait pas poser des problèmes insurmontables. Je suis très surpris de ce type de réactions. Si la raison (cartésienne ?) guidait les Français, ils devraient accepter un plan marqué au coin du bon sens.

J'observe qu'il y a une exploitation, une instrumentation de ces problèmes mais ils ne s'en posent pas moins. Comme vous l'avez dit très justement, ils se posent beaucoup plus au niveau des deuxième et troisième générations. Si on veut gouverner avec une vision à long terme, comme nous le suggère Mme Gendreau-Massaloux, on ne peut ignorer ces problèmes. Il faut avoir à l'esprit la nécessité de renforcer les valeurs républicaines et la force de nos institutions si on veut leur permettre d'affronter les défis qui sont devant nous.

GERARD-FRANÇOIS DUMONT

De nombreux contacts avec des responsables politiques français de toutes tendances, dont un certain nombre d'auditions au Parlement, en France comme dans d'autres pays, me conduisent à considérer qu'il manque en France une culture de l'évaluation. Sous l'effet d'une sorte de « prurit législatif », la France multiplie les lois, au demeurant souvent difficilement lisibles en raison d'un nombre d'articles considérables, dont parfois certains se contredisent. Et le Parlement français est invité par les gouvernements du pays à se prononcer sur des projets de lois sans véritables évaluations des lois antérieures et sans faire l'ingénierie des projets de lois. Cela conduit souvent à des résultats insatisfaisants. Prenons un seul exemple, celui des projets du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin souhaitant un acte II de la décentralisation qui, en réalité, a abouti à une recentralisation²⁶... qui n'était, pourtant, nullement dans les intentions du dit Premier ministre ! L'une des raisons est qu'il n'y a eu ni évaluation indépendante des textes antérieurs et de leur mise en œuvre, ni ingénierie des projets de l'acte II.

J'ai l'honneur, en tant que personnalité qualifiée, d'être membre de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP), dont certains des travaux sont louables. Mais il est clair qu'elle fonctionne

²⁶ Dumont, Gérard-François, « *Favoriser une meilleure gouvernance des territoires* », dans: Allain, Joël, Goldman, Philippe, Saulnier, Jean-Pierre, « *De la prospective à l'action* » (Aporis Éditions, Bourges, 2016).

d'une façon qui ne lui permet pas d'être véritablement indépendante. En fait, elle ne dispose d'aucun autre moyen que de ceux qui lui sont accordés par l'Insee. Il en résulte que, dans une certaine mesure, l'Insee s'évalue elle-même. D'où des résultats insatisfaisants.

La mise en œuvre d'évaluations indépendantes devrait donc être impérative. Certes, un effort avait été fait avec l'obligation de faire précéder les projets de lois d'études d'impact²⁷, démarche intéressante. Malheureusement, le Conseil constitutionnel est resté très formel en considérant qu'un texte intitulé « étude d'impact » était une étude d'impact... même lorsque le document est si affligeant qu'il vaudrait une note éliminatoire à un élève de première année d'université ! Est-il besoin de rappeler le nombre de réformes qu'a connues le système éducatif français sans jamais les précéder d'une évaluation précise et indépendante des effets des précédentes réformes ? Toute loi devrait faire l'objet d'une ingénierie, ce qui aurait permis par exemple de réaliser que le projet de loi de nouvelle délimitation des régions allait se traduire par des coûts supplémentaires, et nullement des économies, et surtout par des politiques publiques de moindre efficacité, car cette efficacité requiert que le territoire dont les élus ont la responsabilité ait un lien avec celui auquel s'identifient les habitants.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Vous jetez une lueur très vive sur un phénomène manifeste : les lois sont faites sans qu'aucune étude sérieuse de l'effet qu'elles auront ne soit réalisée bien que, théoriquement, elles soient précédées d'une « étude d'impact ». De plus, les lois doublent de volume entre le projet de loi gouvernemental et ce qui sort à la fin des navettes et délibérations des assemblées.

²⁷ En vertu de la loi organique du 15 avril 2009 prise sur le fondement du nouvel article 39 de la Constitution (réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008), la plupart des projets de loi déposés par le gouvernement doivent désormais faire l'objet d'une étude d'impact, afin de mieux éclairer les choix faits en matière de législation, d'améliorer la qualité de la loi et de remédier au "désordre normatif" (Extrait du Rapport d'information fait au nom du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur les critères de contrôle des études d'impact accompagnant les projets de loi).

Les conditions dans lesquelles la loi est élaborée posent tellement problème que nous allons prochainement organiser un colloque sur ce sujet²⁸.

GERARD-FRANÇOIS DUMONT

Il arrive que le gouvernement lui-même rajoute des articles pendant les débats parlementaires !

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Je ne défends aucun gouvernement. De même je suis souvent interrogatif sur les techniques actuelles de recensement. Avant, on allait dans chaque maison, maintenant on fait des « sondages ». Je pense que cela peut conduire à des erreurs assez considérables. On donne 66 millions d'habitants à la France, y compris les DOM-TOM, soit 64,5 millions pour la France métropolitaine, j'aimerais savoir, au vu de mon expérience de maire d'une ville moyenne, combien il y en a en réalité. Là aussi, il faudrait aller y voir d'un peu plus près.

ALAIN DEJAMMET

Vous nous dites, M. Mouhoud, que 200 000 personnes par an entrent en France et que 100 000 en partent... Je vois très peu de choses sur ces 100 000 migrants qui repartent, je ne vois aucun récit de ces personnes ayant regagné leur pays d'origine. Je suis persuadé que certains font bénéficier de leur expérience les pays d'origine, comme cela a été le cas en Inde, vous avez eu raison de le mentionner.

²⁸ « *L'exercice de la souveraineté par le peuple : limites, solutions* », colloque de la Fondation Res Publica prévu le 14 novembre 2016 Avec Jean-Pierre Chevènement, président de la Fondation Res Publica, Marie-Françoise Bechtel, vice-présidente de la Fondation Res Publica, députée de l'Aisne, Jean-Éric Schoettl, conseiller d'État honoraire, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel et Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Je partage l'observation de Jean-Pierre Chevènement, on a quand même l'impression de beaucoup de flou dans ces questions démographiques, les données sont parfois très imprécises, surtout quand on sait la difficulté que nous éprouvons à accéder aux informations concernant l'origine ethnique etc.

Quelles sont, à votre avis, Monsieur le professeur, les sources, les documents les plus fiables, les plus sérieux en matière démographique ? Vous avez plusieurs fois mentionné l'OCDE.

EL MOUHOUB MOUHOUD

En effet, personne ici ne peut accorder totalement foi aux statistiques et données. Nous, utilisateurs de ces données, sommes les premiers à être extrêmement prudents.

Sur les flux des migrations, ce qui est différent des « stocks », je dirai que la base de données DIOC de l'OCDE²⁹ et « *Perspectives internationales des migrations* », publication annuelle de l'OCDE³⁰, sont pour moi, en tant

²⁹ Il y a quelques années, l'OCDE a commencé à compiler des données basées sur les recensements de population des pays de l'OCDE menés en 2000.

Depuis, une seconde série de recensements a été ajoutée à la première. Et l'OCDE a joint ses efforts à ceux de la Banque mondiale dans un projet visant à étendre la couverture de la base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) à des pays de destination non-OCDE (DIOC-E ou DIOC *extended*). Cette collection de données a permis de calculer des taux d'émigration par niveau d'éducation.

Les bases de données comprennent des informations sur les caractéristiques démographiques (âge et genre), la durée de séjour, la situation sur le marché du travail (situation, professions, secteurs d'activité), domaine d'études, niveau d'éducation atteint et lieu de naissance. <http://www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm>

³⁰ L'édition 2016 des *Perspectives des migrations internationales* analyse les évolutions récentes des mouvements et politiques migratoires dans les pays de l'OCDE et dans quelques pays non-OCDE et observe l'évolution de la situation des immigrés récents sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Le rapport comprend deux chapitres spéciaux : « *L'incidence économique des migrations : de l'importance de l'échelon local* » et « *Les migrations internationales dans le sillage des chocs environnementaux et géopolitiques : quelles mesures les pays de l'OCDE peuvent-ils prendre ?* » ainsi que des notes par pays et une annexe statistique.

qu'utilisateur, des études tout à fait sérieuses réalisées à partir des données nationales. En France nous disposons de données concernant les titres de séjour délivrés (215 000)³¹. La France intègre les étudiants (70 000), selon la logique des titres de séjour. Si les États-Unis intégraient les étudiants dans leurs flux d'immigration ils seraient encore beaucoup plus élevés. L'OCDE travaille sur des données nationales, les homogénéise, les compare. Mais l'immigration clandestine n'est pas prise en compte, toute une série de choses sont imparfaites. Il ne faut pas donner un blanc-seing aux données

Vous dites qu'il n'y a pas de statistiques ethniques, il y en a : L'enquête Trajectoires et Origines (TeO) INED-INSEE³² est bien faite, représentative. Nous avons des gens extrêmement compétents sur ces questions.

La question de l'immigration est très compliquée car il y a une divergence entre ce que l'on observe au niveau macro, au niveau global, et ce que l'on observe au niveau local, quand on est dans une commune où il y a une surreprésentation de l'immigration. Grâce à l'enquête TeO (Trajectoires et Origines) on sait qu'en France 76 % de la population est française à deux générations. En Ile-de-France, cette moyenne tombe à 56 % et à 25 % en Seine-Saint-Denis ! Il y a donc un effet de concentration.

M. Chevènement nous dit que les problèmes d'intégration sont parfois sous-estimés. Non, mais ces problèmes, majeurs, sont liés à l'hyper-concentration des populations vulnérables dans certains endroits. Cette hyper-concentration mérite une politique rigoureuse, qui diagnostique correctement les choses afin de trouver les solutions, sans lien avec l'instrumentalisation qu'on fait de l'immigration. On peut continuer à dire qu'on a trop d'immigrés... Mais cela ne change rien au problème réel, connu grâce aux chiffres de l'enquête TeO (Trajectoires et Origines). J'ai un doctorant qui travaille sur les problèmes d'insertion sur le marché du travail en descendant au niveau des ZUS (zones urbaines sensibles), c'est-à-dire un niveau extrêmement fin. Cela donne matière à réfléchir. Des problèmes de discriminations ethnique et territoriale, d'accès au marché du travail, sont révélés par une collégue de l'Ecole économique de Paris, Marie-Anne Valfort, grâce à des méthodes de *testing*.

<http://www.oecd.org/fr/migrations/perspectives-des-migrations-internationales-19991258.htm>

³¹ <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Statistiques/Tableaux-statistiques/L-admission-au-sejour-Les-titres-de-sejour>

³² https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19558/dt168_teo.fr.pdf

À un certain moment on parlait de « politique d'intégration », aujourd'hui on demande aux populations de s'intégrer. Il y a un décalage entre la nécessaire politique publique qui a pour vocation de coordonner la politique d'intégration et l'injonction permanente à « s'intégrer ». S'intégrer soi-même est beaucoup plus compliqué que lorsque la République met en œuvre des instruments d'intégration. Les données d'enquête, quand elles sont bien faites, montrent des choses tout à fait intéressantes et permettent un diagnostic qui autoriserait des politiques courageuses, contrairement à la politique du refus des vrais chiffres et des vrais débats sur l'immigration – coûteux en termes de sondage et de gains politiques à court terme – menées depuis 2012.

Certains pays mettent en place des organismes indépendants, comme le *Migration Advisory Committee* (MAC) en Angleterre. Ce conseil sur les migrations, composé d'experts, publie chaque année un rapport incontestable dont les politiques s'emparent ou non mais, au moins, il y a des éléments sur lesquels on peut débattre. En France, sur ce sujet instrumentalisé, on ne peut même pas débattre des vrais chiffres. Les chiffres de 200 000 entrants / 100 000 sortants sont avancés en comparaison avec d'autres pays, alors que les chiffres de l'OCDE donnent 250 000 entrants parce qu'ils prennent en considération les 90 000 migrants européens en libre circulation.

On peut craindre les chiffres, on peut craindre les données mais il faut aussi considérer que des progrès sont faits qui nous amènent à faire d'autres progrès encore plus considérables, de façon à bien diagnostiquer les choses et à avoir des politiques d'évaluation raisonnables, solides. On gagnerait à dire les choses telles qu'elles sont sur les questions de l'immigration et de l'intégration. C'est la raison pour laquelle nous intervenons dans ce débat public.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

« Dire les choses telles qu'elles sont », voilà qui est très difficile !
J'aimerais que nous écoutions l'éclairage du Professeur Dumont.

Le système d'information statistique de la France, qui était déjà plutôt insuffisant, s'est détérioré ces dernières décennies. L'instrumentalisation des chiffres de l'immigration, qui participe depuis trois décennies à la montée du Front national, est en réalité l'effet d'un système statistique déficient sur les migrations.

En effet, la France n'a pas engagé une simplification possible des opérations du recensement exhaustif. Pourtant, le Conseil économique et social avait voté à l'unanimité un rapport³³ que j'avais présenté et qui proposait des modalités pour un recensement à la fois exhaustif et simplifié. Ce rapport dort dans un tiroir.

Or, l'Insee, ayant inventé le « recensement rénové », est parvenu à le « vendre » au Parlement en promettant – ce qui était pourtant largement fallacieux – des données plus fraîches, et le Parlement l'a instauré dans une loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Or, ce « recensement rénové », qui n'est plus exhaustif, introduit, notamment du fait de sa méthode duale et quinquennale,³⁴ une multitude de biais³⁵ dans sa collecte (comme le système d'enquêtes tournantes dans les communes de 10 000 habitants ou plus) et dans son dépouillement (comme l'emploi de méthodes d'intrapolation et d'interpolation à la fiabilité insuffisante).

Il faut toutefois noter que les études comparatives entre différents territoires conservent heureusement une certaine pertinence dans la mesure où certains biais sont communs à l'ensemble des territoires.

³³ Conseil économique et social, Gérard-François Dumont, rapporteur, « *Les spécificités démographiques des régions et l'aménagement du territoire* » (Éditions des Journaux officiels, Paris, 1996).

³⁴ Dumont, Gérard-François, « *Le nouveau recensement : une méthode duale et quinquennale* », *Population & Avenir*, n° 667, mars-avril 2004.

³⁵ Dumont, Gérard-François, « *Le nouveau recensement de la population de la France et les améliorations nécessaires* », Les analyses de Population & Avenir, septembre 2008 (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01407590>) ; cf. également Polémique sur la nouvelle méthode de recensement de l'Insee », *Le Monde*, 21 juillet 2012. http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/07/31/polemique-sur-la-nouvelle-methode-de-recensement-de-l-insee_1740535_3224.html#i6GAu6DZv2uXXbyT.99

Autre élément extrêmement perturbateur : les définitions françaises des concepts démographiques ne correspondent pas aux définitions internationales. Par exemple, les chiffres du nombre d'immigrants en France peuvent différer selon le site de l'Insee et celui d'Eurostat, bien qu'ayant la même source, l'Insee. Plus généralement, face à toute donnée démographique publiée, il est impératif de garder un sens critique.

Quelles solutions apporter ?

Il faut d'abord revenir à un recensement exhaustif. Outre le rapport rappelé ci-dessus du Conseil économique et social, j'ai œuvré pour que fût rédigé un rapport de l'Assemblée nationale sur cette question³⁶, qui dort également dans un tiroir.

La nouvelle méthode de recensement, inventée par quelques brillants polytechniciens, est assez décalée de la réalité. Par exemple, un certain nombre de personnes refusent de répondre aux enquêtes, notamment, car il n'est plus possible, comme lors d'un recensement exhaustif, d'annoncer les opérations de recensement à tous les Français par une campagne générale d'information. Dans certains arrondissements de Paris, il peut y avoir jusqu'au cinquième de non-réponses aux enquêtes annuelles de recensement, non-réponses qui donnent le plus souvent lieu à l'établissement de feuilles de logement non enquêté (FLNE) dont le contenu est particulièrement pauvre. Ce pourcentage de non-réponses sur un échantillon de 8 % de la population censé être représentatif de l'ensemble doit conduire à regarder les résultats avec beaucoup de circonspection.

Or, la connaissance et la transparence des données démographiques est indispensable pour éviter une utilisation politicienne des chiffres. Une solution est celle que pratiquent la majorité des pays d'Europe : ils tiennent des registres de population au niveau communal. Cela permet en outre aux maires d'avoir des politiques publiques plus efficaces parce qu'ils connaissent beaucoup mieux leur population et son évolution par quartier, y compris, dans

³⁶ Rapport d'information déposé, le 12 novembre 2008, en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la nouvelle méthode de recensement de la population, et présenté par M. Philippe Gosselin, Député, en conclusion des travaux d'une mission d'information <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1246.asp>

certains pays, les immigrés en situation irrégulière. Par exemple en Espagne, l'immigré en situation irrégulière (au sens de la réglementation nationale) va s'inscrire sur le registre de population (le *padrón*). En effet, pour bénéficier de l'équivalent de notre aide médicale d'État (AME) et pour que ses enfants soient scolarisés, il doit présenter un *empadronamiento*, certificat attestant l'inscription au *padrón*, registre de la mairie de quartier. Et l'État verse une dotation financière à la commune en fonction de son nombre d'habitants, y compris les immigrants irréguliers inscrits sur le *padrón*. En 2005, les immigrants irréguliers avaient d'ailleurs besoin de cet *empadronamiento* pour être régularisés.

La France restera dans un certain flou et dans des retards d'information significatifs sur ses statistiques territoriales tant qu'elle n'aura pas de registres de population. La situation actuelle est telle que les maires sont conduits à décider des équipements publics sans une bonne connaissance de leur population, de la géographie du peuplement et de sa dynamique.

Une réforme de notre système d'information statistique est donc indispensable.

Certes, il y a nombre d'agents de qualité à l'Insee. Mais un véritable fossé existe entre le discours officiel que l'institution tient et ce que des agents peuvent dire en privé, déplorant, d'une part, la détérioration de la connaissance des évolutions démographiques sur le territoire français, qui conduit à des politiques publiques inappropriées telles que les dernières lois territoriales³⁷ et, d'autre part, le fait que l'*open data* reste pour l'Insee davantage du domaine de la rhétorique que de la pratique.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Merci, Monsieur le professeur. Cette suggestion méritera certainement d'être reprise dans une proposition de loi que nous pourrions faire déposer. Je crois qu'elle touche à un point tout à fait essentiel qui est la connaissance même de ce dont nous parlons.

³⁷ Voir « *Quel modèle territorial pour la République ?* », colloque organisé par la Fondation Res Publica le 28 septembre 2015, avec Gérard-François Dumont, Stéphane Rozès, Marie-Françoise Bechtel et Jean-Pierre Chevènement. http://www.fondation-res-publica.org/Quel-modele-territorial-pour-la-Republique_r125.html

ROMARIC GODIN

Il existe en Allemagne des registres de population sur lesquels ont été basées pendant longtemps les projections de population. Suite à un recensement effectué en 2011, la population a été corrigée à la baisse de 2 millions. Cela ne signifie pas que le registre de population ne soit pas nécessaire.

DANS LA SALLE

On parle en permanence de globalité et on oublie le quotidien.

Sur le plan social, il faut du temps pour « s'intégrer », s'adapter : on ne change pas ses habitudes de vie, ses coutumes, du jour au lendemain. Or on a tendance, sur le plan politique, à vouloir faire les choses trop rapidement. Nous sommes dans une société ultra-violente, à tous les niveaux (politique, religion, entreprise, pratiques commerciales ...) où l'on veut « tout tout de suite ». Pour les nouveaux-venus c'est compliqué.

Pendant les années 1990, dans beaucoup de foyers français, il y avait un téléviseur dans chaque pièce. Les enfants étaient livrés à eux-mêmes. Ces enfants, devenus parents, sont aujourd'hui collés à leur *smartphone*. Nous sommes confrontés à un phénomène de changement de société ultra-violent. Or les politiciens voudraient avoir des résultats immédiats pour démontrer leurs compétences en matière de gestion du pays.

Il faut peut-être qu'on se laisse du temps. Si on veut aller trop vite, on va droit dans le mur.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Vous avez prononcé quelque chose qui ressemble au mot de la fin en nous exhortant à prendre du recul, à réfléchir, à ralentir le cas échéant. Dans beaucoup de domaines ce serait très utile. En même temps, vous avez décrit ce tsunami de technologies nouvelles, ces gens collés à leur écran... Bref vous avez montré que ce n'était pas si simple !

Je vous remercie de vos suggestions. Nous allons prendre le temps de réfléchir.

Merci à tous les intervenants.

PUBLICATIONS RECENTES

UNE POLITIQUE DU TRAVAIL

Colloque du 9 janvier 2012

LA RÉFORME DES BANQUES

Colloque du lundi 23 janvier 2012

APPROCHES THÉORIQUE ET PRATIQUE D'UNE MONNAIE COMMUNE

Table ronde du lundi 13 février 2012

L'EURO MONNAIE UNIQUE PEUT-IL SURVIVRE ?

Colloque du lundi 24 septembre 2012

L'ESPRIT DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Table ronde du lundi 26 novembre 2012 autour d'Arnaud Montebourg

LES ÉTATS ÉMERGENTS : VERS UN BASCULEMENT DU MONDE ?

Colloque du lundi 10 décembre 2012

OCCIDENT ET MONDIALISATION

Colloque du lundi 21 janvier 2013

LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Colloque du lundi 11 février 2013

NOUVEAU PACTE SOCIAL : MODE D'EMPLOI

Colloque du mardi 21 mai 2013

LA FRANCE ET L'EUROPE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE ÉNERGETIQUE MONDIAL

Colloque du lundi 17 juin 2013

LE PROJET DE MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

Colloque du lundi 16 septembre 2013

L'EXCEPTION CULTURELLE

Colloque du lundi 14 octobre 2013

REFAIRE L'EUROPE ?

APERÇU RETROSPECTIF ET ESQUISSE D'UNE POLITIQUE

Colloque du lundi 2 décembre 2013

L'EUROPE SORTIE DE L'HISTOIRE ? RÉPONSES

Table ronde du lundi 20 janvier 2014

LE MAGHREB ET SON NORD

Colloque du lundi 17 février 2014

GUERRES DE RELIGIONS DANS LE MONDE MUSULMAN ?

Colloque du lundi 31 mars 2014

LA GUERRE DES MONNAIES ?

Colloque du lundi 28 avril 2014

**ÉTATS-UNIS - CHINE, QUELLES RELATIONS ?
ET LA RUSSIE DANS TOUT CELA ?**

Colloque du lundi 2 juin 2014

LA RÉFORME BANCAIRE : POMME DE DISCORDE ?

Colloque du lundi 23 juin 2014

LA RUSSIE EN EUROPE

Colloque du mardi 23 septembre 2014

RÉPUBLIQUE ET NUMÉRIQUE

Colloque du lundi 28 octobre 2014

LE ROYAUME-UNI ET L'EUROPE

Colloque du lundi 8 décembre 2014

QUE PEUT FAIRE LA FRANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ?

Colloque du lundi 15 décembre 2014

L'INGERENCE

Colloque du lundi 19 janvier 2015

LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE FACE À LA RADICALISATION

Colloque du lundi 9 mars 2015

**L'EURO EST-IL SOUTENABLE ?
LE NOUVEAU TEST DE LA GRÈCE**

Colloque du lundi 13 avril 2015

QUEL MODELE DE REINDUSTRIALISATION POUR LA FRANCE ?

Table ronde du lundi 1^{er} juin 2015

**LE MOYEN-ORIENT
DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES PUISSANCES**

Colloque du lundi 29 juin 2015

L'UKRAINE

Table ronde du lundi 14 septembre 2015

QUEL MODELE TERRITORIAL POUR LA REPUBLIQUE ?

Colloque du lundi 28 septembre 2015

QUEL AVENIR POUR LA LIBYE ?

Colloque du lundi 26 octobre 2015

LE MODELE FRANÇAIS D'INTEGRATION

Colloque du lundi 23 novembre 2015

**LA CHINE ET SES DEFIS :
VERS UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT**

Colloque du lundi 14 décembre 2015

L'EXTRATERRITORIALITE DU DROIT AMERICAIN

Colloque du lundi 1^{er} février 2016

ETATS-UNIS, HORIZON 2017

Colloque du lundi 18 avril 2016

INTEGRATION, LAICITE, CONTINUER LA FRANCE

Colloque du lundi 23 mai 2016

OÙ VA L'INDE ?

Colloque du lundi 6 juin 2016

LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER MONDIAL

Colloque du lundi 4 juillet 2016

**LA DEMOGRAPHIE EN EUROPE
ET SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES**

Colloque du lundi 24 octobre 2016

NOTES ET ETUDES :

Parues récemment :

- **Franck Dedieu**, responsable du développement de la Fondation Res Publica : « **La fin d'un modèle économique, le nouveau départ d'un autre ?** » (suite au colloque du 4 juillet 2016 sur « Les évolutions du contexte économique et financier mondial »)
- **Baptiste Petitjean**, directeur de la Fondation Res Publica : « **Où va l'Afrique ? Pour une approche réaliste** » (suite à la matinée d'échanges du 8 juin 2016 autour de **Sylvie Brunel** Professeur à l'université Paris-IV-Sorbonne, auteure de « *L'Afrique est-elle si bien partie ?* » (Sciences humaines ; 2014)
- **Daniel Bloch**, ancien Président d'université, ancien Recteur, ancien Directeur des enseignements supérieurs, et Pierre Hess, Inspecteur de l'Education nationale : « **Apprendre à parler, à penser et à vivre ensemble** »
- **Jean-Michel Naulot** membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, auteur de « *Crise financière - Pourquoi les gouvernements ne font rien* » (Le Seuil, 2013) : « **Le défi Tsipras** » (tribune parue dans Libération le 14 avril 2015)
- **Kevin Limonier**, Docteur en géopolitique, Institut Français de Géopolitique (Université Paris 8) et **David Amsellem**, Docteur en géopolitique au Centre de Recherche et d'Analyse Géopolitique (CRAG), Université Paris VIII : étude cartographique réalisée pour la Fondation Res Publica : « **Que peut faire la France en Afrique subsaharienne ?** »
- **Dominique Garabiol**, Professeur associé à Paris-8, membre du Conseil scientifique de la fondation Res Publica : « **La monnaie unique est déjà morte. Vive la monnaie commune !** » (entretien paru dans Marianne le 22 août 2014)
- **Jean-Michel Naulot**, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica : « **Crise de l'euro : regarder les réalités en face** »
- **Jean-Michel Quatrepoint**, journaliste économique, et **Jean-Luc Gréau**, économiste, membres du conseil scientifique de la Fondation Res Publica : « **Pour sortir de la déflation, repenser la zone euro** »

NOTES DE LECTURE :


Parues récemment :

- **L'euro contre l'Europe**, note de lecture du livre de Joseph Stiglitz « *L'euro, comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe* » (Les Liens qui Libèrent, septembre 2016), par Franck Dedieu, responsable du développement de la Fondation Res Publica
- **Quelles alternatives pour sortir du piège de l'euro ?**, note de lecture du livre de Hans-Werner Sinn « *The Euro Trap: on bursting bubbles, budgets and beliefs* » (Oxford university press, 2014) par Sébastien Sibai.
- **Chine, Occident, deux visions de la mondialisation**, note de lecture du livre de Régis Debray, essayiste, philosophe et médiologue, et de Zhao Tingyang, figure intellectuelle chinoise et professeur de philosophie à Harvard « *Du ciel à la terre. La Chine et l'Occident* » (Les Arènes ; 2014), par Paul Zurkinden.
- **La France dans le nouveau « Kriegspiel » mondial**, note de lecture du livre de Jean-Michel Quatrepoint, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, journaliste économique, « *Le Choc des Empires* » (le débat Gallimard ; mars 2014), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.
- **Décryptage de la crise financière internationale**, note de lecture du livre de Jean-Michel Naulot, membre du Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, membre du collège de l'Autorité des Marchés financiers de 2003 à 2013, « *Crise financière. Pourquoi les gouvernements ne font rien* » (Seuil ; 2013), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.
- **Le modèle allemand au-delà des mythes**, note de lecture de « *Made in Germany – Le modèle allemand au-delà des mythes* » (Seuil, janvier 2013), par Baptiste Petitjean, directeur de la Fondation Res Publica.

FONDATION RES PUBLICA

52, rue de Bourgogne

75 007 Paris

 01.45.50.39.50

info@fondation-res-publica.org

Achevé
d'imprimer
en janvier 2017